



au cœur du social

OPTIONS

FEMMES
LA VIOLENCE,
UN GENRE
CERTAIN

Pages 46 à 48

MICHAËLESDOURRUBALH/MAXPPP

SANOFI
Vacciné
contre
tout scrupule

Page 28-29

SALAIRES-EMPLOIS **UN COUPLE** **DYNAMIQUE**

L'opposition entre salaire et emploi est aussi ancienne que... le salaire ! Sur fond de pandémie, cette configuration prend l'allure d'un chantage ouvert, sous des formes multiples, toutes scandaleuses. Malgré le confinement, des ripostes prennent corps et marquent des points. **Pages 16 à 27**

INCLUS
DANS L'ABONNEMENT NVO

6,50 €
au lieu
de ~~6,90 €~~



nvoboutique.fr

Bon de commande VO Impôts 2021

Code article 03210124 / Prix unitaire : 6,50 €

Nb. ex. x 6,50 € = €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de La Vie Ouvrière

Les invendus ne sont pas repris

(Écrire en lettres capitales, merci)

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE

SYNDICAT/SOCIÉTÉ

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme ☐ M. ☐ VOTRE UD

NOM*

PRÉNOM*

N°* RUE*

CODE POSTAL* VILLE*

TÉL. FIXE*

TÉL. PORTABLE*

COURRIEL*

FACTURE OUI ☐ NON ☐

* Champs obligatoires

code origine : MAG



ADRESSEZ VOTRE COMMANDE À : La Vie Ouvrière - Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 / Fax : 01 49 88 68 66 – commercial@nvo.fr



**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax: 01 55 82 83 33
Courriel:
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE
Anne Dambrin
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Guillaume Lenormant

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Cécile Marchand

PUBLICITÉ
Cécile Marchand
Tél. : 01 55 82 83 35

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf

Commission paritaire:
0122 S 08090
du 24/11/2016
ISSN: 1154 - 5658

Dépôt légal:
1^{er} trimestre 2021



« Imprimé sur du papier
provenant d'Autriche »
« Eutrophisation:
Ptot 0,007kg/Tonne »

éditorial

Les femmes ne sont pas une variable d'ajustement

Au prétexte de la crise économique, le patronat entretient une petite musique rétrograde:

haro sur l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations ou l'environnement, n'imposons aucune obligation aux entreprises. Pourtant, les femmes sont toujours les plus affectées par les crises économiques. Pourquoi? Parce qu'on considère que s'il n'y a plus assez d'emplois pour tout le monde, les femmes ayant seulement un salaire d'appoint dans le couple peuvent sans dommage rester au foyer. Et c'est exactement ce qui se passe depuis le premier confinement: les femmes sont la variable d'ajustement. Ce sont elles qui, comme l'enquête Ugict l'a montré, pallient les fermetures de crèches et d'écoles et sont sommées de télétravailler tout en gardant les enfants. Avant la crise, la double journée conduisait déjà à ce qu'elles fassent deux fois plus de burn-out que les hommes. Combien depuis? Combien de femmes ont déjà été obligées de réduire leur temps de travail, ont été écartées de projets, de responsabilités, pénalisées dans leurs évaluations, leur carrière et leur salaire?

Le 8 mars arrive à point nommé. Ni Saint-Valentin, ni fête des mères, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes doit mettre cet enjeu en visibilité. La Cgt, avec le mouvement féministe, appelle à une journée de grève, notamment à 15h40, heure à laquelle chaque jour les femmes arrêtent d'être payées. Rappelons-le, les femmes gagnent en moyenne 25% de moins que les hommes. Plus on exerce des responsabilités élevées, plus les inégalités salariales se creusent du fait de la part variable de la rémunération. Ainsi, il ne suffit pas de percer le plafond de verre, il faut transformer la norme de l'encadrement, mettre fin à l'individualisation de la rémunération et au présentisme.

Pour les professions intermédiaires, c'est la ségrégation des emplois qui joue à plein. Les femmes sont concentrées dans des métiers dévalorisés financièrement et socialement, dans lesquels les qualifications ne sont pas reconnues. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la situation des salariées du secteur sanitaire et social, de l'éducation...

La bonne nouvelle, c'est que, de la légalisation de l'Ivg en Argentine à #MetooInceste en France, la mobilisation des femmes continue à faire tomber des digues de pouvoir patriarcal. L'apport de la Cgt vise à articuler cette bataille pour l'émancipation à la lutte contre l'exploitation économique, à traiter au même niveau rapports sociaux de classe et de genre. Une articulation indispensable, sans laquelle la mobilisation des femmes sera cantonnée à du féminisme-washing, occultant l'enjeu de l'égalité au travail. Un lien essentiel pour que les luttes sociales ne se limitent pas à être sur la défensive mais soient porteuses d'un autre projet de société. Alors, le #8mars15h40, grève féministe!



BERNARD RONDEAU

Sophie Binet
**COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UGICT-CGT**

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Justice

Réchauffement climatique

8 Europe

Vers un droit à la déconnexion ?

Édition

Revue toujours en lutte

9 Emploi

Sombres perspectives

Initiative citoyenne européenne

#PasdeProfitSurLaPandemie

Licenciement

Le barème vacille

10 Marianne

Larme offensive



GALERIE ITINÉRAIRE

12 Unedic

Si dette il y a

Entretien avec Michaël Zemmour

14 Éducation nationale

Tensions, dénis... colère

15 Europe

Contraire les multinationales

Monde

Naissance d'Alpha Global

Italie

Pour éviter les plans sociaux

ENCARTS CENTRAUX

• Options Mines-Énergie
(16 pages)

• Options Santé (4 pages)

SALAIRES-EMPLOIS

Un couple dynamique



FRANK HOERMAN-SVEN SIMON/MAXPPP

Pages 16-27 La pandémie n'a interrompu ni les logiques économiques des directions d'entreprise ni leurs façons de faire. Mais elle a modifié de façon paradoxale les termes de la contre-offensive syndicale et ceux de l'intervention des salariés.

Ainsi les salariés de chez Ernst & Young et associés ont fait leurs comptes et rendu publiques leurs revendications, face à une dégringolade salariale qui passe mal. Une première dans cette multinationale de l'audit et du conseil en stratégie, l'une des quatre plus grandes sociétés sur ce marché.

D'autres conflits se mènent pour refuser ce choix biaisé, présenté par les gouvernements de ces dernières décennies comme inévitable. C'est que les politiques de baisse de ce que les employeurs qualifient de « charges », n'ont tenu aucune de leurs promesses sur la santé de l'emploi.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Édition générale 32 €

Édition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL



VINCENT ISORE/MAXPPP

28 Sanofi

Vacciné contre tout scrupule

29 Recherche française

Décrochage confirmé

30 Management

Ravages du Je en l'État

31 Presse

Au contact de la télé-grève



32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

33 Économie

Au chevet de la dette « Covid »

34 Décryptage

Court traité de la dette

droits

35 Élections professionnelles

Vote électronique et contestation

36 Fonction publique

Indemnisation pour privation d'emploi

38 Toulouse

Théâtre

Une création collective d'après Karl Marx

39 Sète/Une bourse

Pour chercheurs et chercheuses sur l'art commercial du xx^e siècle

40 Exposition

Les us et costumes de Yannis Kókkos



C2IMAGES POUR L'OPÉRA NATIONAL DE LORRAINE

platines

43 Antonio Salieri

La légende du héraut

Wolfgang Amadeus Mozart Requiem pour un chef australien

bouteilles

43 Bourgogne 2018

lire

44 Les polars

Châtiment: de Lyon à Cordoue

45 Les romans

Eugénisme: nazisme et résistance

46 FEMMES

La violence, un genre certain



DENISE ROSSANO/MAXPPP

48 Santé des femmes et impact de la violence

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Échecs et mots croisés

à propos

Veille de la Saint-Valentin : Marine et Gérald sur France 2

Vous êtes molle, molle, molle, décidément trop molle. C'est Gérald Darmanin qui se délecte, sur France 2, du bon tour qu'il joue à Marine Le Pen. Lui est ministre de l'Intérieur et des Cultes ; elle... On ne présentera pas Marine Le Pen, si ce n'est pour dire qu'elle court après une respectabilité qu'elle ne parvient jamais totalement à atteindre. France 2 lui en offre l'occasion à l'avant-veille de la Saint-Valentin, en l'appariant avec le jeune loup de la droite Macron-compatible. La chaîne a fait grand battage – service public, que de crimes commis en ton nom ! – en annonçant le match du siècle. On ne s'inquiète pas pour le siècle, il en verra d'autres ; quant au match, il s'est vite déroulé au son d'un vieux refrain de Georges Brassens : « l'un tient le couteau, l'autre la cuiller »...

N'entrons pas dans les détails du débat, ce serait sordide. Rappelons, en passant, que le ministre a déclaré sur un ton de gamin boudeur qu'il se refusait à payer les curés et les rabbins d'Alsace-Moselle, na, et qu'il jugeait décidément la présidente du Rassemblement national bien molle du genou. Ravie, épanouie, celle-ci lui a poliment donné la réplique, jugeant vraiment très bien – j'aurais pu le signer – le livre de Darmanin. Sur ce, nos deux larrons ont fait assaut d'islamo-phobie, bras dessus bras dessous, à qui donnerait le *la*. Oubliés les curés et les rabbins : sus à l'envahisseur au croissant de lune ! Sinistre mise en scène ! Il faut hélas la prendre au sérieux ; elle donne le coup d'envoi d'une future campagne présidentielle qui s'annonce organisée autour d'une question : qui sera le plus efficace pour stigmatiser l'islam et les musulmans ? Sujet évidemment central alors que la pandémie est loin d'être maîtrisée, qu'elle alimente les craintes pour l'avenir et exacerbe les difficultés du présent !

ISLAM, ISLAMISME,
SÉPARATISME,
ÇA NOUS CHANGE
DU COVID NON-STOP



C'est qu'il faut distraire la galerie pour gagner la présidentielle. Au stade où il en est, Emmanuel Macron a besoin d'un méchant, d'un foncièrement répulsif, d'un affreux qui lui confère le bon rôle. Pour lui ravir le trône, Marine Le Pen a besoin, elle, d'apparaître fréquentable. Pour préparer l'après-Macron – car il y en aura un, comme il y a eu un après-Hollande – Gérald Darmanin reprend le scénario qui a si bien réussi à l'actuel président. Mais au lieu de se présenter en héraut d'une technocratie centriste, il soigne son image de chaînon manquant entre extrême droite et droite extrême. Perdus dans ces calculs statistico-stratosphériques, tous ces gens se prennent décidément pour les gardiens d'un troupeau de moutons craintifs et quelque peu niais.

LabÉlysée 100% Le Pen, made in Beauvau

Car le président était évidemment à l'initiative de ce bête-show, qu'il aurait – murmure-t-on – très apprécié. C'est qu'il nourrit un petit faible, de ce côté-là. Pas plus tard que ce 14 octobre, n'a-t-il pas missionné l'un de ses conseillers, Bruno Roger-Petit, pour un déjeuner avec Marion Maréchal, la nièce de Marine, plus à droite encore si c'est possible mais aux allures si propres ? Deux fers au feu, c'est toujours mieux et rien n'est superflu pour assurer le succès de l'os législatif que ses ministres bouffeurs d'imams et de femmes voilées ont obtenu. En étant rebaptisée en « défense des principes républicains », l'affaire atteint un tel degré d'antiphrase qu'elle éclipse Orwell et sa novlangue.

Soit dit en passant, c'est sans doute la première fois dans l'histoire de la République qu'une loi se présente en défense de ses principes. Jusqu'à présent, ils faisaient bloc et consensus. Remarquez, on aurait pu, fastoche, améliorer le



CHRISTIAN WATER/MAXPPP

produit république: faire un gros effort du côté de l'égalité des droits, réhabiliter le travail, assurer l'emploi et des salaires décents, rajouter une pincée de fraternité et de liberté... Mais l'objectif était autre: il s'agit d'agiter un ennemi intérieur pour rameuter des voix à la présidentielle, pour, d'une main de fer, serrer les rangs et les boulons. Surtout les boulons.

Le texte ne fait donc pas dans la demi-mesure: une suite d'interdits longue comme un jour sans pain, assortie de nouveaux délits pénaux et de mesures de contrôle. Liberté d'instruction, liberté des associations, liberté de culte et de conscience seront maintenues... sous condition. Autrement dit, le terme «liberté» devient «si autorisé». Ça n'a l'air de rien, ça change tout! Avec cette inversion de valeurs et de règles, la république sortirait de l'Assemblée nationale comme le bœuf sort de l'usine de corned-beef: hachée et en boîte, labélisée 100 % Le Pen, made in Beauvau.

Dix mille pigeons voyageurs, com' coups de becs

Pendant ce temps-là, qui n'est pas tout à fait le même temps, car chacun voit midi à son fuseau horaire, l'armée chinoise se projette dans un avenir post-technologique. Elle annonce l'acquisition prochaine de quelque 10 000 pigeons voyageurs. Ce colombidé, détesté par les responsables municipaux à la propreté urbaine, est particulièrement apprécié par les colombophiles chinois. Au point d'ailleurs d'atteindre des sommes astronomiques. Mais en l'occurrence, il s'agit plus simplement de pouvoir assurer la transmission de messages en cas de rupture massive des services de communication.

Avec tout ce qu'on lit dans les journaux sur les hackers et autres rançongiciels, on comprend que les militaires de l'Empire du milieu veuillent tenir tous les bouts. D'où l'investissement dans cette sorte de Huawei à plumes, préparé au pire et dont le nombre annoncé – dix mille – est la traduction poétique de l'éternité. Voilà qui est de bon augure pour l'espèce; gageons que les fabricants de poison destinés aux volatiles se réjouiront également à la perspective de commandes. Car même si Pékin a garanti qu'il s'agirait de vols intérieurs, on voit très bien, disons l'Inde, au hasard, en commander quelques centaines de tonnes, histoire de protéger ses propres routes aériennes d'éventuelles incursions colombines. On imagine enfin la migraine qui a saisi les têtes pensantes de la Silicon Valley, réalisant que l'avenir de l'intelligence artificielle pourrait désormais se fracasser contre une cervelle de piaf. Mais nous n'en sommes pas là: le bug mondial redouté par Pékin se fait encore attendre. Pour l'heure, les pigeons roucoulent en paix et en France, et la Saint-Valentin ne sonnera pas fatalement le glas de la république. À condition que ni bœufs ni moutons, nous l'aidions, avec ou sans pigeons, à ne pas perdre le nord...

Pierre TARTAKOWSKY

JUSTICE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

EN CONDAMNANT L'ÉTAT, LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF A RECONNU SON OBLIGATION GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE.



PAAL HERMANSEN/MAXPPP

Lorsque les quatre associations réunies sous l'appellation «L'affaire du siècle» le menacent de porter plainte contre l'État pour n'avoir pas tout fait pour atteindre les objectifs auxquels il s'était engagé lors des accords de Paris, l'exécutif le prend de haut. Se gausse. L'idée qu'on serait responsable de ses engagements... Ricanements! Mais Oxfam, Notre affaire à tous, la Fondation pour la nature et l'homme et Greenpeace n'en démordent pas. Deux ans plus tard, elles ont obtenu raison. Dans son arrêt le tribunal administratif de Paris a en effet reconnu que les «carences fautives de l'État dans le respect de ses engagements en matière de lutte contre le changement climatique ont porté atteinte aux intérêts collectifs». C'est la seconde fois que le gouvernement se fait ainsi rudement rappeler à ses obligations. Le Conseil d'État avait déjà donné raison à la commune de Grande-Synthe en novembre 2020, à propos du traitement fait aux migrants, tout en accordant un délai à l'exécutif pour se mettre en règle. Le tribunal administratif de Paris s'est également accordé un délai pour un supplément d'instruction avant d'ordonner des mesures permettant d'atteindre les objectifs légaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La démarche, qui vise à sauver la face au gouvernement, peut laisser dubitatif: sera-t-il en mesure de faire en deux mois ce qu'il n'a pas pu ou voulu réaliser durant les deux ans qu'a duré le recours?

Dans la mesure où la voie juridique est ouverte, s'en saisir pour montrer que les pouvoirs publics manquent à leurs obligations vient heureusement nourrir le débat public. Il faut donc se féliciter que le préjudice écologique lié à l'aggravation des émissions de gaz à effet de serre ait été établi, tout comme la responsabilité de l'État en la matière. La victoire n'avait rien d'acquis et elle doit énormément à l'ampleur de la mobilisation, à sa détermination. Ce jugement fait également pièce aux tentatives d'instrumentalisation de la convention citoyenne convoquée par le président de la République en 2019 pour en saboter le travail l'année suivante. D'évidence, l'opinion publique a placé l'exécutif sous surveillance et entend bien en faire une affaire de justice, tout simplement.

EUROPE VERS UN DROIT À LA DÉCONNEXION ?



LIONEL VADAM / MAXPPP

Le 21 janvier, le Parlement européen a adopté une proposition de loi sur le droit à la déconnexion visant à donner aux travailleurs la possibilité de ne pas répondre aux demandes des employeurs en dehors du temps de travail. « Cette proposition intervient dans le prolongement de la mobilisation d'Eurocadres », souligne l'Ugict-Cgt dans un communiqué, après le lancement de la campagne « Endstress.eu » pour une directive sur les risques psychosociaux et le droit à la déconnexion.

Au moins deux arguments ont plaidé en faveur de cette proposition. Le premier renvoie au vide juridique qui caractérise cette question dans de nombreux pays de l'Union européenne. Seuls quatre pays, en effet, disposent d'une législation spécifique : la Belgique, l'Espagne, l'Italie et la France, où ce droit est par ailleurs loin d'être effectif. Pour le garantir, il s'agit de mettre en place un cadre clair avec des mesures applicables dans toute l'Europe.

Le second argument renvoie à la situation créée par la généralisation du télétravail dans le cadre de la crise sanitaire. Si le droit à la déconnexion s'est à nouveau imposé dans les débats, c'est notamment pour mettre en lumière les risques d'une « connexion permanente », en opposition au respect du temps de travail et des temps de repos. Réalisée lors du premier confinement, l'enquête de l'Ugict-Cgt « Le travail sous épidémie » a ainsi montré que 80 % des télétravailleurs n'ont pas disposé de ce droit, en dépit de la loi. Si la connectivité permanente était déjà un problème avant la pandémie, elle l'est d'autant plus que près d'un tiers des salariés européens se sont retrouvés en télétravail intégral au printemps 2020, selon une étude d'Eurofound, contre 5 % avant la crise sanitaire.

Toujours dans un communiqué, l'Ugict-Cgt se félicite de cette initiative européenne tout en formulant deux demandes : la réalisation d'un bilan de la mise en place du droit à la déconnexion en France « pour le renforcer et le rendre effectif » ; l'ouverture de négociations visant ces objectifs dans les branches professionnelles et dans les entreprises. C. L.

ÉDITION REVUES TOUJOURS EN LUTTE

C'est toujours « en lutte » que s'affichent, début 2021, 158 revues scientifiques, toutes disciplines confondues, organisées en parlement depuis novembre dernier. Alors qu'une deuxième session de ce « Parlement des revues » doit prochainement se tenir, une « motion commune » se diffuse progressivement sur les sites web de plusieurs d'entre elles, dénonçant notamment « les pièges délé-tères de l'hyper-compétition » créée par la loi de programmation pluriannuelle de la recherche pour la période 2021-2030.

La crise sanitaire n'aura pas entamé détermination de rédactions qui s'interrogent sur leur avenir et veulent initier un débat sur le service public de l'édition scientifique. Publications de numéros blancs, suspension des activités éditoriales ou d'évaluation des articles... dès son origine, en janvier 2020, le mouvement s'est caractérisé par une diversité des formes de mobilisation pour alerter sur les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche (Esr), contre la réforme des retraites. Un an plus tard, le site web de la revue d'histoire 20&21 (anciennement *Vingtième Siècle*) continue de publier le bandeau « Rédaction en lutte », affirmant : « Nous entendons dénoncer la précarisation accrue des personnels de l'Esr, la mise en concurrence des établissements ainsi que l'atteinte à la liberté académique qu'elles entraînent. ». C. L.



+ 16%

JEUNES: L'EMPLOI, PAS MIEUX QUE LES ÉTUDES

d'augmentation du taux de chômage des moins de 24 ans, c'est ce qu'a calculé l'Insee pour le 3^e trimestre 2020 par rapport au 3^e trimestre 2019. Avec la crise sanitaire, leur taux d'emploi a reculé quatre fois plus que celui du reste de la population. Non seulement, comme c'est souvent le cas, les jeunes entrants sur le marché du travail sont les premiers impactés dès que celui-ci est en tension, mais la crise sanitaire semble également avoir accentué les discriminations à l'embauche entre jeunes, quel que soit leur diplôme : le nom, l'origine, le handicap, l'apparence physique, qui sont des biais discriminants en temps normal, deviennent des obstacles difficilement franchissables.

EMPLOI SOMBRES PERSPECTIVES



JEAN-LUC FLÉMAL/MAXPPP

D'abord la bonne nouvelle : à la fin de l'année dernière, les entreprises ont voulu recruter plus de cadres qu'elles ne le prévoyaient à la fin de l'été. Le dernier Baromètre des intentions de recrutement et de mobilité des cadres de l'Apec en atteste : au 4^e trimestre 2020, le nombre des offres d'emploi publiées sur le site de l'organisme a quasiment repris son rythme de croisière, se rapprochant de celui enregistré en 2019 – 97 500, contre 117 300 un an plus tôt. Mais cette reprise de l'emploi ne contrebalance en rien le bilan désastreux de l'année 2020. Au cours des douze derniers mois, le nombre d'offres d'emploi a chuté de 29 %. En entraînant une dégringolade de l'activité économique dans des proportions inédites, la crise sanitaire a conduit 4 entreprises sur 10 ayant l'intention de recruter un cadre à annuler ce projet ou à le décaler à 2021. Cela a été le cas, note l'Apec, pour une Tpe sur deux et, dans les mêmes proportions, pour les entreprises de services à forte valeur ajoutée.

Ce que sera demain, l'organisme ne se risque pas à le prédire. Au sortir du deuxième confinement, explique-t-il, la visibilité des entreprises s'est trop amoindrie et ce, tout particulièrement, dans l'industrie et dans le commerce. Restent quelques certitudes : en ce début d'année 2021, « *avant tout préoccupées par le retour à la croissance et l'évolution de leur niveau d'activité, les entreprises ne font pas du recrutement des cadres une priorité* » : 8 % seulement l'affirment et c'est encore moins dans les Tpe (4 %). Au total 11 % seulement des entreprises prévoient de recruter. Des embauches qui devraient se faire dans les secteurs traditionnels de l'emploi des cadres : l'informatique (20 %), le commercial (17 %), les études et la recherche et développement (16 %), et enfin la production (14 %). Dans ce contexte, l'inquiétude des cadres grandit : 24 % d'entre eux, soit 5 points de plus en trois mois, se sentent « *de plus en plus menacés par le risque de licenciement* » et 57 % considèrent que « *changer d'entreprise actuellement est plus un risque qu'une opportunité* ». M. H.

INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE #PASDEPROFITSURLAPANDEMIE

Droit à la santé, transparence et contrôle sur l'usage des fonds publics, exercice de sa citoyenneté : face à l'urgence, et sur ces principes, la fédération Cgt de la Santé et la Cgt, avec de nombreuses associations, Ong, organisations syndicales et forces politiques européennes soutiennent l'Initiative citoyenne européenne #PasdeProfitSurLaPandemie #Right2Cure.

Il s'agit de rassembler un million de signatures pour contraindre la Commission européenne à, notamment, « *proposer une législation pour veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle, brevets compris, n'entravent pas l'accessibilité ou la disponibilité de tout vaccin ou traitement futur contre la Covid-19 ; instaurer des obligations juridiques pour les bénéficiaires de fonds de l'Union européenne en ce qui concerne le partage de connaissances, de propriété intellectuelle et/ou de données sur les technologies de la santé liées à la Covid-19 dans le cadre d'une communauté de brevets ou de technologies ; instaurer la transparence sur les coûts de production et les clauses garantissant l'accessibilité et le caractère abordable, combinées aux licences non exclusives* ». Autrement dit, de poser des limites aux profiteurs du « quoi qu'il en coûte » : d'en savoir plus sur les contrats passés entre labos et pouvoirs publics, ou encore de garantir, compte tenu de la situation, l'accessibilité des vaccins à prix coûtants pour tous. V. G.

<https://noprofitonpandemic.eu/fr>



JEAN-LUC FLÉMAL/MAXPPP

LICENCIEMENT LE BARÈME VACILLE

Jusqu'à quand le barème Macron, cette échelle mise en place par ordonnance en 2017 pour définir l'indemnisation prud'homale possible en cas de licenciement sans cause réelle ni sérieuse, tiendra-t-il ? Depuis quelques mois, les juges en contestent la pertinence juridique. En 2019, la cour d'appel de Reims avait considéré que, même déclaré conventionnel, un tel dispositif pouvait être dépassé pour tenir compte de la réalité tangible et concrète du préjudice subi par un salarié victime d'un licenciement abusif. Après plusieurs conseils de prud'hommes, la cour d'appel de Bourges a suivi ce raisonnement. En novembre, elle a rendu un jugement qui écarte le barème en tenant compte de l'âge d'un salarié et de la difficulté qu'il avait à retrouver un emploi pour justifier des dommages et intérêts dépassant le plafond prévu. Interviewé par Europe 1, le professeur en droit du travail Pascal Lokiec a commenté ainsi cette nouvelle : « *avec l'explosion du chômage, on peut s'attendre à ce que les juges utilisent de plus en plus l'appréciation concrète pour écarter le barème* ». M. H.

MARIANNE, LARME OFFENSIVE

L'histoire est simple mais n'a rien de banal. Elle pourrait s'intituler l'art, la rue et la politique. Elle illustre, dans l'intelligence et le plaisir, les croisements de sens possibles autour d'une œuvre, en fonction du contexte et, au-delà, les visages possibles de la république.

BATAILLE DE MURS EN PLEIN PARIS

Une dizaine de jours avant Noël, la fresque de l'artiste américain Shepard Fairey, alias Obey, était détournée.

Une pluie de larmes rouges recouvrait son visage tandis que la devise républicaine était effacée par la neige carbonique d'un extincteur. Dans une vidéo les auteurs justifiaient leur action par le contenu des lois « sécurité globale » et « défense des principes républicains » ainsi que par le sort réservé aux camps de migrants en plein hiver.





L'IMAGE SYMBOLE APPELLE L'ACTE SYMBOLIQUE

La Marianne en question, située sur un immense mur du 13^e arrondissement de la capitale, avait été dessinée au lendemain des attaques terroristes qui avaient frappé Paris en 2015. Obey s'était déplacé pour la peindre alors qu'il participait à la Cop21. En 2017, Emmanuel Macron l'avait en quelque sorte enrôlée dans sa campagne présidentielle, lui conférant un sens nouveau et... moins consensuel.

OUI, MARIANNE PLEURE...

De Los Angeles, l'artiste a fait savoir que tout en confirmant le sens de son œuvre, il comprenait le message : *« Je suis du côté des gens qui s'opposent aux injustices, et particulièrement quand il s'agit des droits de l'homme. Je crois beaucoup dans le fait d'utiliser mon art non seulement pour mettre en lumière des problèmes, mais aussi pour aider les gens sur le terrain. Nous devons tous faire de notre mieux pour agir. »* Deux mois plus tard, la devise républicaine est redevenue lisible. Mais le visage de Marianne laisse désormais voir une larme bleue. D'une assourdissante discrétion.



LA VOIX DU NORD

UNEDIC SI DETTE IL Y A

Suspendue par la crise sanitaire, la réforme de l'Unedic va revenir sur le devant de la scène. L'ampleur de sa dette pourrait en accélérer la mise en œuvre. Mais une réforme pour quoi faire, avec quelle finalité ? Réforme ou contre-réforme : enjeux à venir.

ENTRETIEN

AVEC MICHAËL ZEMMOUR

ÉCONOMISTE AU CENTRE
D'ÉCONOMIE DE LA SORBONNE
ET AU LABORATOIRE
INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES DE SCIENCES PO.

– **Options :** *Alors qu'elle était fixée en 2019 à 37 milliards d'euros, la dette du régime d'assurance chômage devrait passer à 65 milliards en 2021. À quoi cette explosion est-elle due ?*

– **Michaël Zemmour :** Avant toute chose, qui s'intéresse aux comptes de l'Unedic doit considérer deux éléments. Pour commencer, l'extrême sensibilité de sa santé financière à la conjoncture. Par nature en effet, l'assurance chômage perd des recettes et dépense davantage quand le chômage monte. Et, à l'inverse, dépense moins et engrange plus de cotisations quand la situation économique est bonne. Ensuite, depuis quelques années, le régime d'assurance chômage n'a pas seulement pour mission de financer un revenu de remplacement à ses cotisants lorsqu'ils sont privés d'emploi. À la demande de l'État, il doit aussi financer une partie du fonctionnement de Pôle emploi.

– **Pourquoi insister sur ce point ?**

– Pour signifier qu'avant même la crise sanitaire, le déficit de l'assurance chômage ne relevait pas d'une mauvaise gestion mais autant de la spécificité de son mode de financement que de sa difficulté à obtenir des recettes à la hauteur de ses

besoins. Cela fait des années que ça dure. Des années que les gouvernements successifs lui refusent les moyens de faire face à ses obligations, s'assurant ainsi aussi bien une capacité de contrôle sur les dépenses du régime pour limiter le déficit des comptes publics qu'une capacité d'action sur les contours du système de protection sociale...

– **Et c'est dans ce contexte que survient la crise sanitaire. Que change-t-elle ?**

– Non seulement elle aggrave les difficultés du régime en diminuant ses recettes, mais elle engendre une charge financière totalement imprévue : la couverture de la rémunération de quelque 13 millions de salariés via un recours quasi illimité des entreprises au dispositif de chômage partiel. Les frais engendrés par cette décision auraient pu ne peser que sur le budget de l'État. Le gouvernement en a voulu autrement. D'emblée, il a choisi d'imposer un tiers de ce coût au régime, soit quelque 9 milliards d'euros. En quelques jours, cette mesure, qui jusqu'alors était restée marginale et n'était destinée qu'à aider ponctuellement une entreprise ou un secteur, va se généraliser en entraînant une chute spectaculaire de la trésorerie de l'organisme.

– **Jamais l'État ne révisera sa position ni n'envisagera d'exonérer l'Unedic de la prise en charge du chômage partiel ?**

– Non. Comme le gouvernement refusera de financer le coût de la crise sanitaire assumé par la Sécurité sociale qui, en plus des dépenses de soins et de congés maladie des personnes directement touchées par le Covid, a supporté la prise en charge des congés des personnes fragiles et de

La dette résulte du choix gouvernemental de détourner des sommes prévues pour protéger les cotisants afin de les affecter aux conséquences sociales de la crise sanitaire générale et globale.

ceux accordés pour garde d'enfants, il annoncera dès l'été que la dette de l'Unedic sera imputable à l'organisme, et à lui seul. Que celle-ci sera considérée comme une dette sociale et non comme une dette de l'État.

– **Quelle différence entre ces deux notions : dette sociale et dette de l'État ?**

– Quand un État est endetté, il rembourse à très long terme. Il ne supporte, de fait, que les intérêts de ses emprunts, réempruntant indéfiniment pour couvrir le « principal », l'objet même de sa dette sans jamais en rembourser le montant. Il en va tout autrement de la dette sociale. La dette sociale a vocation, elle, à être très vite acquittée. Et la règle qui la fonde est, cette fois, qu'il faut rembourser « intérêt et principal ». Autrement dit, dans un cas, on admet qu'une dette court sur des dizaines et des dizaines d'années en acceptant que son auteur se concentre sur le remboursement, non du montant initial, mais des intérêts de l'emprunt. Dans l'autre, on impose un remboursement total et rapide de l'ensemble. C'est-à-dire que, très concrètement, soit on oblige à l'avènement de recettes nouvelles, soit on pousse à des mesures drastiques d'économies. En refusant à l'Unedic d'augmenter ses cotisations, l'État entend aujourd'hui imposer à l'organisme d'entamer plus encore les droits de ses allocataires. Et c'est le but de la réforme en cours.

– **Quel argument pourrait pousser l'État à prendre en charge la facture ?**

– Un argument tout simple. La dette de l'Unedic est la résultante d'un choix gouvernemental : celui de détourner des sommes prévues pour protéger les cotisants afin de les affecter pour des conséquences sociales d'une crise sanitaire générale et globale dans laquelle l'organisme n'a aucune responsabilité.

– **Ne pas l'entendre est-il pure négligence ou y a-t-il une logique à cela ?**

– Il y a une logique à cela. La raison qui pousse le gouvernement à refuser de prendre en charge la dette de l'Unedic est d'en accélérer la prise de contrôle. Le déficit lui sert d'argument. En effet, rien n'interdirait à l'État de considérer la crise sociale générée par la crise sanitaire au même titre qu'une catastrophe écologique de grande ampleur et, à ce titre, d'en financer le coût. Seulement voilà : agir autrement a un avantage. Comme

Il faut parvenir à conjuguer la protection offerte par l'assurance chômage avec la réalité du marché du travail. Il n'est pas acceptable que la moitié des demandeurs d'emploi échappent à la protection qu'assure le régime.

dans le dossier des retraites, crier au déficit permet d'imposer des réformes qui favorisent le glissement d'un régime assurantiel vers une logique d'assistance.

– **Pour abandonner les fondements même de l'Unedic, qui en font un organisme de protection sociale ?**

– L'esprit demeure encore. Mais l'objectif est bien d'amoindrir le modèle qui le porte. Un modèle qui reconnaît la responsabilité sociale et collective à construire face aux risques provoqués par la perte d'emploi pour lui substituer une conception plus individuelle de la protection fondée sur le secours, l'incitation et la sanction. On passe ainsi d'un droit au maintien du salaire à une aide incitative à la recherche d'emploi. Une fois encore, cela n'est pas inéluctable. Une autre option aurait été possible : admettre que la facture générée par la crise sanitaire devait revenir à l'État, et considérer que l'Unedic devait d'abord et avant tout se consacrer à sa reconstruction.

– **Sur quelle base, selon vous ?**

– De deux manières. D'abord, il faut parvenir à conjuguer la protection offerte par l'assurance chômage avec la réalité du marché du travail. Il n'est pas acceptable que la moitié des demandeurs d'emploi échappent à la protection qu'assure le régime. Il est indispensable de penser le système comme un droit à la sécurité pour toutes les personnes qui travaillent. Ensuite, il faut s'émanciper d'une vision à très court terme de l'équilibre des comptes du régime, et réfléchir à une conception du financement qui ne considère pas le déficit comme une marque de mauvaise gestion. En elle-même, la dette n'est pas un problème. Ce qui l'est, c'est qu'on ne dépense pas assez pour protéger les intermittents de l'emploi, qui sont en ce moment en train d'épuiser leurs droits. Et puis, il y a urgence à protéger les jeunes.

– **La France fait-elle exception en la matière ?**

– La réponse française apportée à la crise a exploité les forces et les faiblesses de son modèle. Une forte protection a été offerte aux salariés sous contrat à durée indéterminée mais, peu a été reconnu aux autres. Aux États-Unis, la stratégie a été totalement inverse. La pandémie n'a épargné l'emploi de personne. En 2020, 9,8 millions d'emplois ont été détruits sans que leurs anciens titulaires bénéficient d'un revenu de substitution tel que le régime d'assurance français a pu contribuer à en verser. Mais, sans condition aucune, un chèque de plusieurs centaines de dollars a été adressé à tous les contribuables américains pour faire face à la crise.

– **Que conclure de cela ?**

– Si la France a mieux protégé ceux qui disposent d'un contrat de travail, la personne la moins bien protégée ici est moins protégée qu'outre-Atlantique. À présent que l'État a pris le contrôle de l'Unedic, il doit agir. Le contraste entre son volontarisme affiché pour l'activité partielle et l'absence de toute considération pour les individus est sidérant. Chaque mesure décidée ces derniers mois pour protéger les plus précaires a sans cesse été accompagnée de conditions qui en compliquaient l'accès. Ce n'est pas supportable. Dans une société qui risque d'être durablement appauvrie, il faut décider si nous souhaitons restreindre notre sécurité sociale, comme cela a été imposé aux pays d'Europe du Sud, et dans une moindre mesure, à la France après la crise de 2008, ou si nous souhaitons collectivement augmenter la part du revenu et de la production consacrée à cette protection, parce que celle-ci doit être considérée comme un besoin primordial. ▶

Propos recueillis par Martine HASSOUN

ÉDUCATION NATIONALE TENSIONS, DÉNIS... COLÈRE

RAREMENT DÉNI DES RÉALITÉS, INJONCTIONS CONTRADICTOIRES RÉPÉTITIVES ET RÉFORMES À MARCHE FORCÉE AURONT MARQUÉ UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE COMME L'ÉDUCATION NATIONALE EN CETTE PÉRIODE.

Les personnels de l'Éducation nationale sont épuisés et en colère. Ils le font savoir par une succession de journées d'action, mais toujours avec le sentiment de se heurter à un mur : le ministre, qui ne cesse de répéter que tout est fait pour que la « continuité pédagogique » soit assurée au mieux et que la situation, comme les échéances, sont sous contrôle. Dans les établissements, c'est au contraire la débrouille et l'improvisation, avec les moyens du bord et au prix de grandes tensions. Comme ils l'ont rappelé lors des mobilisations des 26 janvier, 4 et 11 février – à l'appel notamment de la Fsu, de la Cgt-Éduc'Action et de Fo –, les personnels ont le sentiment de ne pas être soutenus, et même que leurs besoins sont ignorés.

Le ministère publie des circulaires et gère au jour le jour sans se soucier de la faisabilité de ses décisions, et continue de mettre en œuvre ses réformes à marche forcée, sans considération pour le dialogue social ni prise en compte des difficultés liées au contexte de crise sanitaire. À titre d'exemple, pour les campagnes de dépistages organisées dans les établissements, il est demandé aux infirmières – au nombre de 7 500 sur tout le territoire national, en manque d'effectif criant depuis des années – de participer à la mise en œuvre de ces tests et au *tracing* des élèves dépistés positifs et des cas contact, alors qu'elles sont déjà débordées par le soutien et par l'écoute au quotidien des élèves, particulièrement affectés par les incertitudes et le mal-être résultant de

leurs conditions d'études actuelles, en particulier dans le secondaire.

Quant aux enseignants, il leur est toujours demandé d'être en première ligne en toutes circonstances. C'est le cas dans l'enseignement élémentaire et les collèges, où à part les consignes de distanciation sociale et de port du masque, aucun protocole « renforcé » n'est réellement appliqué pour faire barrage au coronavirus, mais où les conditions d'enseignement et d'étude s'en trouvent compliquées et éprouvantes.

Échéances incertaines et climat anxieux

C'est le cas dans le secondaire, tandis que les enseignants s'échinent à accueillir leurs élèves le plus souvent possible en présentiel, à organiser des cours en visioconférence quand ils le peuvent, à trouver des solutions pour éviter les décrochages et la démotivation des plus fragiles.

Le ministère, lui, poursuit ses réformes comme si de rien n'était. Sans la moindre consultation, il aménage ainsi sa réforme du bac en déprogrammant les épreuves de spécialité des terminales, qui auraient

pu être reportées, et laisse peser beaucoup d'incertitudes sur d'autres échéances, pour les classes de première et les filières professionnelles. Le nouveau bac sera ainsi quasiment accordé à 100 % sur des notes de contrôle continu, alors que la réforme Blanquer le dépossédait déjà d'une partie de sa valeur d'examen national. S'y ajoute le sentiment que, tous les établissements ne s'étant pas soumis aux protocoles renforcés avec la même rigueur, et ne notant pas leurs élèves de la même façon, cette année sera marquée par une accentuation des inégalités de traitement qui risque de peser lourd dans l'accès à l'enseignement supérieur, déjà de plus en plus sélectif.

Les enseignants n'attendent pas mieux du « Grenelle de l'éducation ». Ils viennent d'apprendre que le ministère a économisé 200 millions d'euros sur son budget 2020, malgré les besoins exprimés en embauches de renfort face la crise sanitaire, et en revalorisation pour certains personnels non enseignants, comme les 110 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (Aesh) par exemple. Ils étaient mobilisés le 11 février pour de meilleures conditions de travail, pour des



JEAN-MARC LOOS/MAXPPP



EUROPE CONTRAINdre LES MULTINATIONALES

Tandis que les institutions européennes envisagent une nouvelle loi sur l'instauration d'un « devoir de vigilance » des multinationales, la Confédération européenne des syndicats (Ces), alliée à plusieurs Ong du continent, a décidé de soutenir cette initiative en portant la voix des salariés. L'objectif de ce texte serait simple : garantir la protection des droits humains et de l'environnement tout au long de la chaîne de valeur. Dans ce contexte, la priorité de la Ces est de faire reconnaître le rôle essentiel des organisations de défense des salariés dans le contrôle des politiques sociales qui pourront être mises en œuvre par les entreprises, l'organisation appelant pour ce faire au développement d'accords d'entreprise transnationaux. La Cgt s'est engagée dans cette campagne. Ce dispositif pourrait, explique-t-elle, offrir « *une garantie et une protection supplémentaire pour les salariés et, au-delà, pour toutes les populations victimes des agissements et des comportements des firmes multinationales* ».

MONDE NAISSANCE D'ALPHA GLOBAL

Quelques semaines après la création d'un syndicat chez Google aux États-Unis, les travailleurs d'Alphabet – la maison-mère – annoncent une nouvelle alliance syndicale mondiale. Alpha Global, c'est son nom, regroupe les syndicats de dix pays, dont ceux des États-Unis, d'Allemagne, de Suisse, de Suède et du Royaume-Uni. Créé avec l'aide d'Uni Global Union, Alpha Global entend élaborer une stratégie syndicale commune à tous, « *lutter pour les droits des intérimaires, des sous-traitants et des contractuels* » en demandant à d'autres syndicats « *de se joindre à leur lutte et de soutenir leur mouvement pour les travailleurs d'Alphabet et tous les travailleurs du secteur des technologies* ».

ITALIE POUR ÉVITER LES PLANS SOCIAUX

Les trois organisations coopératives italiennes, Agci, Confcooperative et Legacoop ont signé un accord avec les organisations syndicales Cgil, Cisl et Uil afin de développer le passage en coopérative des entreprises en difficulté. L'Italie est l'un des pays qui disposent du plus grand nombre d'entreprises de la sorte. Selon les signataires, l'approche se justifie plus que jamais et représente un instrument de démocratie économique et de participation directe des travailleurs pour éviter la perte d'emplois et engendrer une augmentation des recettes fiscales par les impôts et les charges sociales. L'accord prévoit non seulement la création d'une instance chargée de suivre l'évolution des entreprises qui pourraient potentiellement s'inscrire dans une trajectoire de rachat par les travailleurs, mais aussi la diffusion d'un guide explicatif pour soutenir les initiatives que les partenaires sociaux décideront de mettre en œuvre conjointement dans les différents secteurs et dans les différents territoires.

formations et un statut qualifiant, et des salaires décents – ils touchent en moyenne moins de 900 euros par mois. La seule revalorisation a été annoncée au début du Grenelle ; elle concerne des primes pour le tiers des enseignants en début de carrière. Pour les autres, le Grenelle doit annoncer l'instauration d'un système de rémunération « au mérite » décidé par les seuls chefs d'établissements. Rien qui ne soit susceptible de redonner de l'attractivité au métier d'enseignant – le salaire y reste en dessous de la moyenne des pays de l'Ocde. Ultime provocation, les dotations horaires globales de chaque académie pour 2021-2022 ont été annoncées. La palme revient à l'académie de Paris qui, record historique, va perdre 99 postes alors que le nombre d'élèves inscrits va y augmenter. Le ministère estime qu'il s'agit d'opérer des rééquilibrages – autrement dit, l'égalité par le bas, alors que l'académie de Paris est celle où l'écart est le plus important en France entre les établissements favorisés et ceux qui sont sous-dotés. L'éducation, pilier de la société ? Une éducation low-cost, alors...

Valérie GÉRAUD



REDAZIONE TELENEWS/MAXPPP

Un couple dynamique

Baisse de leurs salaires : les experts ne s'en laissent pas « compter »...

Chez Ernst & Young et associés, multinationale de l'audit et du conseil en stratégie, l'une des quatre plus grandes sociétés implantées à ce titre sur le marché, on se sait parmi les salariés les mieux payés de France. Pour autant, ces diplômés des plus prestigieuses écoles ou universités d'économie, de commerce ou de management ne veulent plus perdre leur vie à la gagner. Parmi leurs revendications, le refus de dépasser les quarante-huit heures de travail hebdomadaire. Le déclencheur ? Une dégringolade salariale qui passe mal auprès de salariés dont le métier est l'expertise comptable...

Austérité ou burn-out ? À quelle sauce voulez-vous être mangés ?

La réponse est : nous ne voulons pas du tout être mangés. Mais pour les employeurs, c'est sortir de la question ! Ils ont toujours présenté le choix « emploi ou salaires » comme coulant de source, naturel en quelque sorte. En réalité, l'idée que le salaire serait l'ennemi de l'emploi relève du dogme plus que de l'analyse économique. Mais c'est bien au nom de cette vision biaisée que les gouvernements, ces dernières décennies, se sont employés – et s'emploient encore – à mettre en œuvre des politiques de baisse de ce qu'ils appellent des « charges », malgré le fait que les effets promis sur l'emploi ne soient pas au rendez-vous.

Pandémie, confinements... Et pourtant, les conflits se mènent

La pandémie n'a interrompu ni les logiques économiques des directions d'entreprises ni leurs façons de faire. Mais elle a modifié de façon paradoxale les termes de la contre-offensive syndicale et ceux de l'intervention des salariés. Regards croisés et enseignement de trois conflits d'envergure avec Daniel Bertone, délégué syndical Cgt chez Aéroport de Paris ; Serge Paolozzi, délégué syndical central Cgt chez General Electric Grid ; Denis Pérez, délégué syndical central à *L'Équipe* ; et Pierre Tartakowsky pour *Options*.

FRANK HOERMANN-SVEN SIMON/MAXPPP



SOMMAIRE

SALAIRES
JUSQUE CHEZ LES BIG FOUR
PAGES 17 À 19
REPÈRES
PAGE 20
POINT DE VUE
REVENU UNIVERSEL :
L'ÉQUATION
DU CHACUN POUR SOI
PAGE 21
ÉCONOMIE
EMPLOI OU SALAIRES ?
PAGES 22-23
TABLE RONDE
PAGES 24 À 27



Salaires

Jusque chez les Big Four

Nul d'entre eux n'imagine comparer sa situation à celle des personnels de « première » ou de « seconde ligne ». Ils occupent des postes prestigieux et ont des salaires d'embauche qui les placent d'emblée parmi les salariés les mieux payés en France. Ils le savent. Pourtant, ils en témoignent, l'épidémie a eu aussi raison de leur patience. Diplômés des plus prestigieuses écoles ou universités d'économie, de commerce ou de management, ils ne veulent plus perdre leur vie à la gagner. Ils ? Les assistants, seniors ou managers d'Ernst & Young et associés, multinationale de l'audit et du conseil en stratégie, l'une des quatre plus grandes sociétés implantées à ce titre sur le marché mondial.

Il y a trois mois, faute d'avoir obtenu l'ouverture de négociations avec leur direction, par la voix de leur intersyndicale Cgt-Cftc-Unsa, ils ont exposé leurs revendications à la presse : « *strict respect des onze heures de déconnexion entre chaque journée de travail* » ; maximum de qua-

rante-huit heures de travail hebdomadaires ; compensation des dépassements dès que cette limite est franchie ; défraiement des charges imputables au télétravail ; « *meilleur partage de la valeur ajoutée* » ; « *baisse de 20 % des 20 plus hauts salaires de la firme* » ; « *alignement de l'évolution des salaires sur le chiffre d'affaires de l'entreprise* ». À ce jour, la direction refuse toute négociation. Mais ils persistent et signent.

Du jamais vu dans le monde très feutré des Big Four. Jusque-là existait dans ce secteur une sorte de contrat implicite, explique Marc Verret, 28 ans, auditeur financier, désormais délégué Cgt et porte-parole de l'intersyndicale. Les jeunes recrues qui venaient y faire leurs armes ne comptaient pas leurs heures, mais recevaient une rémunération d'un niveau compétitif qui progressait jusqu'à leur départ. « *La fierté du métier et le statut assuré par un emploi dans une des sociétés les plus prestigieuses du conseil financier aidaient alors à supporter des* »

Jusque-là, dans ce secteur, une sorte de contrat implicite voulait que les jeunes recrues fassent leurs armes sans compter leurs heures, et reçoivent une rémunération d'un niveau compétitif qui progressait jusqu'à leur départ. Mais...

...

Salaires, Jusque chez les Big Four

... semaines de cinquante heures et plus sans faire valoir ses droits, sans jamais revendiquer», poursuit Emmanuelle Lavignac, membre de la Ce de l'Ugict, en charge de la vie syndicale à la fédération Cgt des Sociétés d'études. «Des inégalités, il en existait mais elles restaient supportables, et les salaires progressaient au minimum en même temps que l'inflation, assurant ainsi un maintien du pouvoir d'achat», précise encore Marc Verret.

1,27 fois le Smic

Sauf qu'ici comme ailleurs, tout finit souvent par dérapier. Elle ne veut pas dire son nom. Mais elle est prête à témoigner. La jeune auditrice qu'elle est aimait son travail chez Ey & Associés. C'était son premier emploi, et elle s'était investie corps et âme dans cette entreprise qui avait décroché en 2019 la première place du palmarès «Meilleure entreprise où travailler en France», établi par le cabinet conseil Great Place to Work. Sans doute y croyait-elle, les premiers mois, mais ça n'a pas duré très longtemps. «En période pleine, raconte-t-elle, je pouvais travailler jusqu'à soixante-dix heures par semaine. De 9 heures à 23 heures sans m'arrêter plus que pour manger. Plus d'une fois, j'ai demandé le renfort d'un assistant pour m'aider à faire le travail qui n'était pas de mon ressort. On me répondait qu'il fallait que j'accepte la situation telle qu'elle était. Les effectifs manquaient, il fallait que je m'adapte.» Au bout de trois années à ce rythme, elle jette l'éponge, encore étonnée que ses conditions de vie, dans et hors l'entreprise, aient été si peu respectées. «Non, l'humain ne peut pas tout encaisser»,

Une jeune auditrice témoigne avoir travaillé, pour son premier emploi, jusqu'à soixante-dix heures par semaine. De 9 heures à 23 heures sans s'arrêter.

assène Marc Verret. Avec l'intersyndicale, il a fait les comptes : à raison de cinquante heures par semaine durant l'année, le salaire horaire moyen d'un jeune diplômé, expert-comptable ou auditeur, ne dépasse pas, aujourd'hui, 1,27 fois le Smic. Aucun motif économique ne le justifie : tout au long de la dernière décennie, le chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise en France a fortement augmenté. Et la direction n'évoque pas la concurrence étrangère qui la pousserait à maintenir de bas salaires : même entre les salariés actionnaires, jamais les inégalités n'ont été aussi élevées. Et si les auditeurs indiens menacent les conditions d'emploi des salariés en France, ce n'est que pour une unique raison : parce que la société a elle-même organisé cette rivalité en choisissant de délocaliser une partie de son activité vers l'Inde.

Quand l'expertise comptable est son métier et l'audit sa spécialité, on est moins que jamais prêt à s'en laisser conter... Concrètement, rapporte l'intersyndicale, de 2009 à 2019, les salaires des assistants, juniors et managers – soit les plus bas échelons dans la hiérarchie salariale – ont, au mieux, progressé de 3 %. Autrement dit, de 0,3 % en moyenne chaque année tandis que, sur la même période, les salaires du haut de la pyramide ont bondi de 24 %. Une hausse huit fois plus importante. Et l'écart se creuse encore si on se focalise sur les dix plus hauts salaires (+32 % de 2009 à 2019) et si on considère la rémunération totale de ces cadres dirigeants, dont la part variable peut représenter jusqu'à 50 %. «C'est simple, explique le militant syndical, il y a encore quelques années, le différentiel entre la plus haute et la plus basse rémunération allait chez nous de 1 à 30. Aujourd'hui, nous l'estimons à 1 à 45, voire de 1 à 50.»

Avec un collectif propre au secteur

La Cgt est toute récente dans l'entreprise. Dans cet univers professionnel où le réseautage est indispensable à la progression de carrière, son installation est d'abord et avant tout le fruit d'une rencontre : celle de Marc Verret et du collectif 92 de la fédération Cgt des Sociétés d'études. Autrement dit, celle d'un homme qui savait pouvoir s'appuyer sur ses pratiques militantes dans la cité pour dépasser la peur de s'engager dans l'entreprise et celle d'une organisation décidée à se déployer jusque dans un secteur aussi compliqué que l'audit financier. Lorsqu'en 2019, juste avant les élections professionnelles, Marc Verret décide de se lancer, il n'a aucune connaissance de la galaxie syndicale. «J'ai frappé à toutes les portes, rencontré tous les syndicats», raconte-t-il. La Cgt, qu'il croise un jour au pied des tours de la Défense,



ÉRIC AUDRAS/MAXPPP



De 2009 à 2019, les salaires des assistants, juniors et managers – soit les plus bas échelons dans la hiérarchie salariale – ont, au mieux, progressé de 3 %. Autrement dit, de 0,3 % en moyenne chaque année tandis que, sur la même période, les salaires du haut de la pyramide ont bondi de 24 %.

répond à ses attentes. Comme il y aspire, dit-il, elle promet une « *stratégie dynamique et à la conviction qu'il faut établir un rapport de force pour gagner* ». Banco. L'accord est conclu.

Aux élections, le tout nouveau syndicat affirme haut et fort ses revendications : respect de la législation sur le temps de travail, partage de la valeur ajoutée selon la règle des trois tiers – un tiers au capital, un tiers au travail et un tiers à l'investissement – et alignement de l'augmentation des salaires sur la progression du chiffre d'affaires. Le résultat est un succès. Dans l'univers très élitiste de l'audit financier, avec 26 % des suffrages, la Cgt arrive en deuxième place derrière le « syndicat maison » qui, lui, a recueilli 67 % des voix. Elle acquiert ainsi le titre d'organisation représentative, ce à quoi ni la Cftc ni l'Unsa ne parviennent.

Pas question pour autant d'en rester là. Pour espérer défendre les droits et salaires des personnels, les trois organisations ont besoin de

peser. Ce n'est qu'en intersyndicale qu'elles le pourront. Très vite, décision est donc prise de lancer la structure. En Cse, c'est ensemble que les élus Cgt, Cftc et Unsa portent leurs revendications. Les demandes salariales et celles visant à protéger les conditions de travail y occupent une place centrale mais elles ne sont pas les seules. Ils revendiquent aussi davantage de « *démocratie sociale* » en réclamant le droit pour l'intersyndicale d'envoyer un mail « *par mois ou par trimestre à tous les salariés* ». Ils se soucient également de « *responsabilité sociale* » en réclamant la « *mise en place d'un contrat entre Ey-France et Ey-Inde sur les conditions de travail des salariés indiens* ». Pour parvenir à ses fins, l'intersyndicale, soutenue par un collectif d'une centaine de salariés, espère désormais conjuguer ses forces avec ses homologues des Big Four en lançant rapidement un collectif revendicatif interentreprises. ►

Martine HASSOUN

EN CSE, C'EST ENSEMBLE QUE LES ÉLUS CGT, CFTC ET UNSA PORTENT LEURS REVENDICATIONS. LES DEMANDES SALARIALES ET CELLES VISANT À PROTÉGER LES CONDITIONS DE TRAVAIL Y OCCUPENT UNE PLACE CENTRALE, MAIS ILS REVENDIQUENT AUSSI DAVANTAGE DE « DÉMOCRATIE SOCIALE », AVEC LE DROIT POUR L'INTERSYNDICALE D'ENVOYER UN MAIL « PAR MOIS OU PAR TRIMESTRE À TOUS LES SALARIÉS ».

Biblio

• Thomas Piketty, *Les Hauts revenus en France au x^e siècle, inégalités et redistributions (1901-1998)*, Seuil, 2016.

• Rachel Silvera, *Un quart en moins, des femmes se battent pour en finir avec les inégalités de salaires*, La Découverte, 2014.

• Louis Maurin et Nina Schmidt (dir.), *Que faire contre les inégalités ? 30 experts s'engagent*, Observatoire des inégalités, juin 2016.

• Observatoire français des conjonctures économiques, *L'Économie française 2021. L'Économie française au temps de la Covid-19*, La Découverte, 2020.

Web

• Insee, « Salaires, niveaux de vie et pauvreté en Europe », in *France, portrait social 2019*, 3 décembre 2020. À retrouver sur www.insee.fr

• « Le virus des inégalités », rapport d'Oxfam, 82 pages, 25 janvier 2021. À retrouver sur www.oxfamfrance.org

• Le site de l'Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr

• À propos d'un salaire minimum européen, la position de la Confédération européenne des syndicats sur www.etuc.org

• Michel Husson, « Les experts du Smic : pas de pitié pour les gueux », *Alternatives économiques*, 18 décembre 2020. À retrouver sur <http://hussonet.free.fr>

ACCORDS DE PERFORMANCE BILAN SUR LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

Renoncer à des primes ou faire face à un Pse de 700 licenciements : sur le site de Toulouse, plus de 300 salariés de Derichebourg Aeronautics Services se sont mis en grève, le 9 juin dernier, pour dénoncer l'accord de performance collective (Apc) proposé par la direction. Créés en 2017 par les « ordonnances Macron », ces accords permettent, par accord majoritaire, une modification de la rémunération des salariés, de l'organisation et du temps de travail et des conditions de mobilité pour, notamment, préserver l'emploi. Dès le 31 mai, à peine fini le premier confinement, Muriel Pénicaud, alors ministre du Travail, lançait un appel pour faire signer des accords de ce type. Marginal jusqu'en 2019, ce dispositif a décollé en 2020, montre le dernier rapport du

Comité d'évaluation des ordonnances : au 30 juin, 371 Apc avaient été signés, en majorité dans des Pme, un « chiffre élevé ».

Trois branches sont particulièrement concernées : les bureaux d'études, la plasturgie et la métallurgie. Même si le temps de travail en est le thème majoritaire, de nombreux accords (100) agissent simultanément sur deux leviers. Avec 57 accords, la rémunération des salariés arrive en deuxième position. D'un point de vue qualitatif, trois sujets sont cités : le changement de la structure des rémunérations (primes, part variable...) ; une baisse directe de la rémunération ; une dégressivité des primes. Toujours au 30 juin, quatre Apc avaient été conclus pendant la pandémie de Covid-19, tous dans des entreprises de moins de 500 salariés

INÉGALITÉS L'AUTRE VIRUS QUI GANGRÈNE LE MONDE

Le dernier rapport de l'Ong Oxfam sur les inégalités a la forme d'un réquisitoire : « Pour les plus riches, peut-on y lire, la récession est terminée. » Les dix hommes les plus riches du monde – dont fait partie le Français Bernard Arnault – ont vu leur fortune totale augmenter de 540 milliards de dollars depuis mars 2020. Une somme qui serait amplement suffisante pour financer, à travers le monde, le vaccin contre le Covid-19 et « éviter que quiconque sombre dans la pauvreté à cause de la pandémie ». Pour mémoire, souligne l'Ong, la pandémie a entraîné la crise de l'emploi la plus grave depuis plus de quatre-vingt-dix ans, des centaines de millions de personnes étant désormais au chômage ou contraintes d'occuper des

emplois précaires. Et la France ne fait pas exception. Les milliardaires français ont bénéficié d'une reprise exceptionnelle. Malgré la crise, malgré la pandémie et le confinement de l'économie, ils ont gagné près de 175 milliards d'euros entre mars et décembre 2020, dépassant ainsi leur niveau de richesse d'avant la crise : « C'est la 3^e plus forte progression après les États-Unis et la Chine ; 175 milliards d'euros, soit l'équivalent de deux fois le budget de l'hôpital public français ». Pendant que la fortune de Bernard Arnault a progressé de 44 milliards d'euros (+ 41 %) ces derniers mois, 1 million de personnes tombaient dans la pauvreté, et tout particulièrement les femmes, les travailleurs précaires, les jeunes et les migrants.

CRISE ÉCONOMIQUE LES SALAIRES : DERNIÈRES CRÉANCES ?

Il est des réformes qui se préparent à bas bruit : celle de l'Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés (Ags) en fait partie. Alors que la crise annonce la défaillance d'une multitude de petites et moyennes entreprises, le gouvernement n'envisage rien de moins qu'une refonte de l'ordre des créanciers privilégiés qui place l'Ags avant toute autre. L'institution, qui assure chaque année les salaires de quelque 100 000 salariés, intervient lorsqu'une entreprise se trouve en procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) et n'a pas

de fonds disponibles pour honorer ses dettes. Jusqu'alors, elle était prioritaire et les salariés avec. Demain, les règles pourraient changer au profit des mandataires et administrateurs judiciaires. La motivation invoquée pour cette réforme est la transposition en droit français d'une directive européenne « sur la restructuration et l'insolvabilité » datant de 2019. D'après le quotidien en ligne Mediapart, le ministère de la Justice a lancé une consultation auprès des professionnels du droit, des acteurs économiques et des universitaires, qui devait s'achever le 15 février.



point de vue

JEAN-MARIE

HARRIBEY

ÉCONOMISTE, MAÎTRE
DE CONFÉRENCES HONORAIRE,
ANCIEN PRÉSIDENT D'ATTAC.

Propos recueillis par Martine HASSOUN

ARNAUD JOURNOIS/MAXPPP

Revenu universel : l'équation du chacun pour soi

Le droit de tous
à un revenu décent
ne passe pas par la mise
au rancart du travail.
Bien au contraire.
Jean-Marie Harribey,
auteur de plusieurs
articles sur le revenu
universel, s'en explique.

Qu'on le nomme « revenu d'existence », « revenu universel » ou « revenu de base », le projet qui consiste à verser, sans condition, de la naissance à la mort, un revenu à tous les individus, n'est pas nouveau. Depuis des décennies, la crise du capitalisme qui provoque chômage, précarité et pauvreté, que les minima sociaux ne parviennent pas à contenir, sert d'argument à ses promoteurs. Mais, avec la pandémie et l'ampleur des difficultés annoncées par la mise à l'arrêt de l'économie, l'idée reprend tout naturellement de la vigueur. Seulement voilà, cette proposition pose plus de problèmes qu'il n'y paraît.

Économiques, tout d'abord. Contrairement à ce que prétendent les partisans du revenu universel, la fin du travail n'est pas à l'ordre du jour et rien n'indique que la révolution numérique va lui permettre d'advenir. Or, le principe de base sur lequel tout le monde peut s'accorder est que le revenu national est fondé sur les fruits du travail. Au-delà, entre l'activité libre et l'activité productive de valeur économique existe une différence de fond : la seconde génère un revenu, la première, non. Ensuite, l'idée souvent avancée que l'héritage du passé nous permettrait de justifier le revenu universel commet l'erreur majeure d'oublier que le revenu est issu d'un flux et non d'un stock...

À la place du budget de la protection sociale ?

Politiquement aussi, le projet n'est pas cohérent. Imaginons la situation qu'impliquerait un revenu universel dont le montant serait fixé à 1 000 euros mensuels, comme l'idée revient souvent. Effectivement, la promesse est alléchante. Sauf que pour financer un tel dispositif, il faudrait pouvoir mobiliser quelque 700 milliards d'euros par an, peu ou prou l'équivalent du budget de la protection sociale actuelle. Pour y parvenir, une seule solution serait possible : siphonner celle-

ci. Bien sûr, on pourrait en réduire le niveau en diminuant les sommes allouées aux enfants, en ne leur accordant par exemple que 500 euros par mois. Mais le problème resterait entier. Il serait versé pour solde de tout compte pour faire face aux aléas de la vie. Et l'on comprend que ce concept est surtout porté par les libéraux. Par ceux qui espèrent encore et toujours libéraliser le marché de l'emploi.

Inapte économiquement et inacceptable politiquement, le projet du revenu universel pose aussi un sérieux problème philosophique : celui du sens et de la place que l'on veut donner au travail. Si le travail est vecteur d'aliénation, il est aussi un facteur d'insertion essentiel dans la société. L'admettre implique de permettre à tous d'y accéder. Donc, de se battre pour le plein-emploi et pour la réduction collective du temps de travail qui lui est consubstantielle. Le revenu universel tourne le dos à ce combat. Il milite pour une sortie individuelle de la crise et se conjugue parfaitement avec le développement du temps partiel, mesure individuelle et inégalitaire s'il en est... Bien sûr, dire cela ne suffit pas. Face à l'urgence sociale et aux imperfections du système de protection sociale qui laisse en particulier trop de jeunes sans droit aucun, il faut trouver une solution.

Avec la Fondation Copernic et les Économistes atterrés, nous avons publié un livre dans lequel nous démontrons qu'il est possible de créer un revenu garanti d'un montant équivalent au Smic. Une allocation qui, versée sous conditions de ressources, serait assurée à toute personne de plus de 18 ans en formation ou en recherche d'emploi, en remplacement du Rsa ou de la prime d'activité. Contrairement au revenu universel, ce dispositif aurait l'avantage de confirmer la place essentielle du travail. Et en le faisant, il affirmerait le rôle central de la protection sociale et du besoin de travailler moins pour travailler tous. Il le ferait sans mettre en péril les comptes sociaux puisque nous estimons le coût de ce revenu garanti à 70 à 80 milliards d'euros par an, soit le montant annuel des allègements de cotisations sociales accordées aux entreprises sans contrepartie aucune. Un choix bien moins onéreux que de laisser filer la fraude et l'évasion fiscales. Dix fois moins élevé que le coût du revenu universel. Mieux, qui consolide un projet collectif du revenu fondé sur « travail utile + revenu + Rtt + protection sociale ».

1. À lire Jean-Marie Harribey, « Un revenu d'inexistence sociale ? », *La Nouvelle Revue du travail* n° 11, automne 2017 ; Fondation Copernic et Économistes atterrés, *Faut-il un revenu universel ?*, L'Atelier, 2017.

Emploi ou salaires ?

L'alternative emploi ou salaires n'est pas seulement socialement inacceptable, elle est absurde et inefficace économiquement.

Explication de Michel Husson, économiste, membre des Économistes atterrés.

L'idée qu'un « coût du travail » trop élevé serait un obstacle à l'emploi est, depuis longtemps, un dogme de l'économie dominante. Les supposés experts sur le Smic nous expliquent ainsi, chaque année, qu'un coup de pouce aurait des effets négatifs sur l'emploi. Pour le patronat, il faudrait geler ou baisser le « coût du travail » afin de garantir la compétitivité qui seule permettra d'embaucher en gagnant ou en préservant des parts de marché. Depuis plusieurs décennies, les gouvernements s'emploient à mettre en œuvre des politiques de baisse de ce qu'ils appellent des « charges ».

Pourtant les études ne corroborent pas ce dogme. Elles sont nombreuses à montrer que les effets attendus sur l'emploi ne sont pas au rendez-vous. La raison essentielle est que l'emploi dépend surtout du niveau d'activité, dont la demande salariale est une composante majeure. La validité du dogme peut aussi être discutée sur un point essentiel : il tient les dividendes versés aux actionnaires comme un droit prioritaire, de sorte que la « modération » salariale ne donne pas de coup de fouet à l'investissement.

Ce débat traditionnel va se poser en des termes différents et renforcés dans la situation de crise. L'une des caractéristiques inédites de cette crise réside dans la mesure, exceptionnelle, de prise en charge par le budget de l'État d'une fraction significative de la masse salariale des entreprises. Cette particularité vient s'ajouter aux effets habituels de toute récession, à savoir une chute de l'activité et de la rentabilité. Dans ces conditions, la préoccupation première des entreprises – celles en tout cas qui ne feront pas faillite – va être de rétablir leur rentabilité. Pour ce faire, elles peuvent jouer sur trois paramètres : réduire l'emploi, baisser les salaires ou augmenter la durée du travail.

Quand l'emploi finira d'hiberner

Sur chacun de ces points, les sempiternels arguments vont être mobilisés, mais en référence aux circonstances exceptionnelles. La nouveauté, encore une fois, est qu'avec le chômage partiel, une partie de l'emploi a été mise « en hibernation ». Cette expression, empruntée au Conseil national de la productivité, est bien trouvée car elle pose la question du réveil, après l'hibernation. La question clé est ici celle de la prise en charge par l'État, qui est destinée à se réduire à mesure qu'on sortira de la crise sanitaire et que l'activité « normale » reprendra. On voit bien alors ce que sera le discours

patronal : il faut remettre les compteurs à zéro en se débarrassant des effectifs excédentaires pour repartir sur de nouvelles bases, car c'est la condition de survie de l'entreprise. Dans certains secteurs, cet objectif se combinera avec le projet d'améliorer la productivité en étendant l'automatisation définie au sens large (robotisation, plateformes, télétravail, etc.) ou en modifiant les chaînes d'approvisionnement et les structures organisationnelles. Il suffit d'ailleurs d'évoquer le triplement des plans de sauvegarde de l'emploi (Pse) en 2020, très souvent de la part d'entreprises faiblement impactées par la crise, pour voir que le mouvement est déjà engagé. Pour les grands groupes, les effectifs français « redeviennent la principale variable d'ajustement » comme le montre une enquête de l'Euroconsulting Group, citée dans le quotidien *Les Échos* du 12 janvier.

L'autre levier est la durée du travail. L'argument prévisible sera de dire que ce n'est plus le moment de se tourner les pouces et que le redressement de l'entreprise dépend d'une course de vitesse avec les concurrents. Cette idée simple selon laquelle il faut rattraper le temps (de travail) perdu pendant la crise sanitaire, a été développée dès mai 2020 par l'Institut Montaigne, qui insistait sur la « *nécessaire augmentation de la durée moyenne du travail* ». Cette note, émanant du principal think tank du patronat, est révélatrice. Elle contenait un catalogue de mesures visant à détricoter la législation sur le temps de travail : « *déroger au temps de repos de onze heures minimum par jour [...], donner des incitations nouvelles à l'accroissement du temps de travail* », etc. et tout cela, si possible « *au niveau de l'entreprise* ». Et tout cela, n'étaient pas oubliés : il faudra bien « *rattraper les semaines de retard scolaire* ».

L'une des particularités de cette crise est, en outre, sa très grande hétérogénéité. Cela implique que le redémarrage ne pourra se faire que dans le désordre, et que les formes d'ajustement seront elles aussi différenciées. Destructures d'emploi et faillites, plans sociaux, dispositifs de prétraitements, allongement et flexibilisation du temps de travail, extension des plateformes et du travail le dimanche, tout va être mis en œuvre. Le chantage à l'emploi va se renforcer, avec des accords d'entreprises – rendus possibles par les réformes du droit du travail – proposant un échange entre maintien de l'emploi et concessions sur le salaire ou la durée du travail. Mais s'il est rationnel pour une entreprise donnée de réduire la masse sala-



IAN SCHMIDT-WHITLEY/MAXPPP

riale pour redresser le profit, l'addition de telles pratiques ne l'est pas. C'est l'éternelle contradiction du capitalisme qui, pour fonctionner, a besoin à la fois de profit et de débouchés. En règle générale, ce qui améliore le profit a pour effet de réduire les débouchés, et c'est encore plus vrai dans le cas de cette crise qui a rompu la correspondance entre l'offre et la demande. La volonté de rétablir le profit, éventuellement renforcée par un esprit de revanche du patronat, risque alors de restreindre les débouchés. Mais allonger la durée du travail, ce serait ralentir encore plus la reprise de l'emploi.

Tirer toutes les leçons de la crise de 2008

Réduire les salaires et l'emploi, ce serait freiner le rebond de l'activité économique. Il n'y a donc pas de logique économique à choisir entre emploi et salaire : il n'y aura pas de redémarrage de l'économie, ni de retour à une vie « normale » si ne sont pas effacées les cicatrices de la crise sur l'emploi et les conditions d'existence des salariés. Ce sont les pertes d'emplois qu'il faut récupérer, avant les pertes de profit. On pourrait ici faire un parallèle avec la crise des dettes souveraines : en 2010, le retour précoce à l'austérité budgétaire avait infligé une seconde récession à l'économie européenne. En mettant les bouchées doubles pour rétablir le profit, les pratiques patronales pourraient à leur tour déclencher une nouvelle

IL N'Y AURA PAS DE REDÉMARRAGE DE L'ÉCONOMIE, NI DE RETOUR À UNE VIE « NORMALE » SI NE SONT PAS EFFACÉES LES CICATRICES DE LA CRISE SUR L'EMPLOI ET LES CONDITIONS D'EXISTENCE DES SALARIÉS. CE SONT LES PERTES D'EMPLOIS QU'IL FAUT RÉCUPÉRER, AVANT LES PERTES DE PROFIT.

plongée, d'autant plus si elles se combinent avec une crise sanitaire qui semble devoir s'éterniser. Si les gouvernements semblent avoir tiré les leçons, au moins provisoirement, de leurs erreurs passées, la différence est qu'un État ne dispose pas des leviers permettant d'assurer le guidage vers la sortie de cette crise sanitaire. Le gouvernement se refuse évidemment à toute ébauche de planification et il n'imposera donc aucune mesure de préservation de l'emploi aux entreprises, puisqu'il est fondamentalement à leur service. En témoigne le fameux plan de relance qui ne prévoit aucune création d'emplois publics, aucun contrôle sur la gestion de l'emploi privé, et n'assortit d'aucune condition les baisses d'impôts en faveur des entreprises. Ce plan révèle ainsi une incompréhension profonde de la nature spécifique de cette crise. Dans ces conditions, et de nombreux signes le montrent, il faut se préparer à un brutal retour de bâton social et politique. Pour y faire face, il faudra combiner la résistance au niveau de chaque entreprise et une logique alternative globale. Trois thèmes seront essentiels dans la période à venir : la revalorisation des salaires en général, et en particulier des plus bas ; le refus des licenciements assorti de garanties d'emploi et la remise au premier plan de la réduction du temps de travail, comme le fait Ig-Metall en Allemagne. ◀

Michel HUSSON

Emploi-salaires

Réflexions croisées autour de 3 conflits

La pandémie n'a interrompu ni les logiques économiques des directions d'entreprises ni leurs façons de faire. Mais elle a modifié de façon paradoxale les termes de la contre-offensive syndicale et ceux de l'intervention des salariés. Illustrations.

PARTICIPANTS :

– **DANIEL BERTONE**,
DÉLÉGUÉ SYNDICAL CGT
CHEZ AÉROPORT DE PARIS;

– **SERGE PAOLOZZI**,
DÉLÉGUÉ SYNDICAL
CENTRAL CGT CHEZ
GENERAL ELECTRIC GRID;

– **DENIS PEREZ**,
DÉLÉGUÉ SYNDICAL SNJ-CGT
À L'ÉQUIPE;

– **PIERRE TARTAKOWSKY**,
OPTIONS.

– **Options :** *vous avez animé un conflit qui s'est développé durant la pandémie et les confinements. Diriez-vous que ce contexte a modifié les calculs et façons de faire de vos directions d'entreprise ?*

– **Daniel Bertone :** La crise sanitaire n'a pas entamé la voracité de la direction d'Aéroports de Paris (Adp). Elle a mis d'emblée sur la table trois textes distincts, en fait complémentaires : un accord de rupture conventionnelle collective (Rcc), qui permet de diminuer le nombre de salariés sur la base du volontariat ; un accord de performance collective qui autorise la baisse des salaires en augmentant le temps de travail ; un accord de temps partiel longue durée. Elle exigeait que les trois soient signés de façon majoritaire, en échange de quoi elle s'engageait à ne pas licencier... jusqu'en 2023. Il ne s'agissait donc pas à proprement parler de négocier mais de ratifier trois textes qui bouleversent profondément le rapport au travail, la vie même des salariés. Un véritable chantage, qui ne sécurisait nullement les emplois : à peine la direction avait-elle obtenu, avec la Rcc, un nombre de départs non négligeables, qu'elle a engagé un plan de sauvegarde de l'emploi (Pse). L'objectif n'est aucunement lié à la crise sanitaire et à ses conséquences : la baisse des salaires est présentée comme définitive, pas conjoncturelle. Quant à la reprise de l'emploi comment y croire ? Quand le transport aérien avait une croissance soutenue, nous perdions déjà des emplois depuis la transformation de l'entreprise en société anonyme en 2005. Il s'agit de retrouver des niveaux de rentabilité qui se sont, de fait, effondrés, en réalisant des économies sans aucun rapport avec un quelconque projet d'avenir... ou alors celui de la future privatisation d'Adp.

– **Serge Paolozzi :** Si la pandémie a modifié quelque chose, c'est l'ampleur des ambitions de la direction de General Electric. À Villeurbanne, nous avons connu un premier Pse, qui se présen-

tait comme un simple plan de redéploiement et que nous n'avons pas réussi à mettre en échec. Nous étions seuls à nous y opposer, et l'opinion publique tendait à le considérer comme un moindre mal, qui préserverait les activités et la recherche et développement (R&D) en France. Mais dès le confinement, ce plan a été suspendu par la direction. On a rapidement appris qu'elle travaillait sur un projet de restructuration financière, à échelle mondiale et européenne, avec redéploiement des productions, de l'ingénierie et de la R&D vers l'Asie. Lorsque ce second Pse est tombé, avec 1 200 suppressions d'emplois sur l'Europe et 634 en France, il a beaucoup perturbé les salariés. L'incompréhension était totale : six mois avant, il était question de transfert de production à Aix-les-Bains et voilà que, d'un coup, on transférait en Asie la production, l'ingénierie et la R&D ! Le positionnement des deux autres syndicats a radicalement changé par rapport au premier plan et cela nous a permis de travailler en intersyndicale.

– **Denis Perez :** *L'Équipe* sortait du premier confinement ; nous étions épuisés mais fiers de nous. Dans un contexte d'arrêt des compétitions, d'un sport réduit à la portion congrue, des kiosques fermés, nous avions réussi à sortir le journal en basculant dans le télétravail, dans des conditions assez épiques. Mais les messages de l'actionnaire aux salariés – qui commençaient tous par « bravo » – annonçaient des temps difficiles. Dès la fin du confinement, le directeur général a fait fuiter les termes d'un véritable chantage : un accord de performance collective, avec baisse des salaires et augmentation du temps de travail à la clé, contre une très vague promesse de maintien de l'emploi, ou alors un Pse avec 100 suppressions d'emploi. Comme d'habitude, elle annonce le pire en espérant faire passer moins pire. En fait, elle présente froidement un plan totalement inacceptable et elle le sait.



LA DIRECTION D'ADP EXIGEAIT QUE LES TROIS TEXTES SOIENT SIGNÉS DE FAÇON MAJORITAIRE, EN ÉCHANGE DE QUOI ELLE S'ENGAGEAIT À NE PAS LICENCIER... JUSQU'EN 2023. IL NE S'AGISSAIT DONC PAS À PROPREMENT PARLER DE NÉGOCIER MAIS DE RATIFIER TROIS TEXTES QUI BOULEVERSENT PROFONDÉMENT LE RAPPORT AU TRAVAIL, LA VIE MÊME DES SALARIÉS. UN VÉRITABLE CHANTAGE.

– **Options :** *Comment saisissez-vous les salariés des enjeux et comment s'opèrent les mobilisations ?*

– **Daniel Bertone :** Notre conviction, dès le départ, a été que les salariés d'Adp devaient être étroitement liés à tous les aspects de ce qui allait venir. Dès juillet, bien avant que la direction ne lance son processus de négociation, nous avons convoqué des Ag en présentiel sur les plateformes, pratiquement tous les quinze jours, avec jusqu'à 450 salariés, aussi bien à Roissy qu'à Orly. Au final, un accord a été signé majoritairement, après avoir consulté les salariés. Cela nous semble normal ; compte tenu de l'impact d'un tel accord, il fallait un débat dans le syndicat et avec les salariés. On a donc procédé à une consultation assez large, avec 700 réponses, ce qui nous a permis de signer l'accord de rupture conventionnelle collective qui correspondait à une aspiration forte chez nombre de salariés ayant dépassé la cinquantaine. Mais corrélativement, nous avons vu des salariés prendre l'initiative d'intervenir sur les réseaux. Un groupe Facebook a réuni jusqu'à 1 400 personnes ; d'autres salariés se sont réunis spontanément devant les locaux du siège, pendant les négociations, sans qu'on s'y attende. On a assisté à une demande accrue, à notre égard, d'interventions, d'informations, avec une forte pression vis-à-vis de notre rôle dans les négociations et une exigence d'allers-retours permanents. Cela bouscule les habitudes...

– **Denis Perez :** Nous étions en télétravail, il était impossible d'organiser une assemblée générale

de *L'Équipe*, et nous étions méfiants vis-à-vis d'une Ag en distanciel, pour de multiples raisons. Comment faire ? Les salariés ont décidé à notre place : la brutalité de la direction a été telle qu'ils ont décidé de créer un groupe WhatsApp qui a très vite atteint la limite possible du nombre de membres, 239, je crois. Il a, de fait, fonctionné comme une assemblée générale numérique et il en est sorti le mot d'ordre « triple zéro » : 0 % de baisse de salaire ; 0 jour de Rtt en moins ; 0 « réunion d'information ». En effet, au fil des Pse, les salariés ont pu mesurer la façon dont la direction marginalisait les élus du personnel au profit d'une communication directe. Le dernier Pse en date, extrêmement brutal, a pour ainsi dire « vacciné » les salariés contre cette méthode. Ils ont donc refusé que leurs représentants – qui ont du temps, de l'expertise –, soient contournés. D'où un boycott généralisé des « réunions d'information » de la direction.

– **Options :** *Dans une période où l'emploi semble terriblement fragile, sinon gravement compromis, quelles perspectives avez-vous mis en avant ?*

– **Serge Paolozzi :** J'étais réticent au départ, mais l'usage des visioconférences a permis d'élargir considérablement notre communication auprès des salariés de General Electric. On a ainsi eu des cadres supérieurs, des salariés en télétravail qui se sont impliqués dans le mouvement, dans la durée. Nous avons aussi privilégié la communication vers l'extérieur. ...

Emploi-salaires, réflexions croisées autour de 3 conflits

NOTRE CONTRE-PROJET, ON L'A ÉLABORÉ AVEC LES SALARIÉS DE GENERAL ELECTRIC; CHAQUE ORGANISATION SYNDICALE S'EST RAPPROCHÉE DE SES BASES POUR CELA. NOUS NE NOUS SOMMES PAS CANTONNÉS À OPPOSER UN SIMPLE REFUS, CE QUI A PERMIS DE MOBILISER LES SALARIÉS ET L'ENCADREMENT SUR DES PERSPECTIVES D'AVENIR. ON A AUSSI BEAUCOUP TRAVAILLÉ SUR LES RÉSEAUX, FAIT DES VIDÉOS ET BEAUCOUP DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE.

... Dès l'annonce du Pse, nous avons commencé à rencontrer les élus et la presse pour présenter nos solutions alternatives, et leur faire mesurer les risques de pertes de compétences sur des activités essentielles au pays! Là, l'intersyndicale a pesé d'un poids décisif. Notre bataille s'est concentrée sur un contre-projet industriel construit sur la défense des compétences. Ceci mettant en évidence l'incohérence industrielle et économique de celui de la direction. Cette démarche a bénéficié du soutien d'un grand nombre de cadres dirigeants qui ne se retrouvaient pas dans la seule logique de réduction des coûts. Nous sommes montés jusqu'au ministère et avons mené un travail de popularisation qui s'est traduit par un soutien unanime, de la mairie de Villeurbanne à la métropole et à la Région, et jusqu'à l'Assemblée nationale. La direction a été mise en demeure de répondre à notre projet alternatif avant d'entamer son projet de restructuration. Cela a pris un mois, durant lequel on a continué d'alerter l'opinion publique, en travaillant beaucoup la communication vers l'extérieur de l'entreprise. En novembre, la direction a fait savoir son refus total. Le lendemain, en assemblée générale, nous avons proposé aux salariés de se prononcer pour la grève, et le vote des ouvriers a été unanime. L'usine a été occupée symboliquement, mais la production a été totalement arrêtée. À l'occasion d'une question posée à l'Assemblée nationale, nous sommes montés sur Paris à la rencontre des députés, et avons été reçus au ministère, lequel est intervenu auprès de General Electric. La direction a finalement validé une de nos alternatives. Nous avons retravaillé avec l'expert pour faire la démonstration que la totalité de notre proposition était



Daniel Bertone (Aéroports de Paris).

viable économiquement. Et finalement, la grève et la détermination des salariés – jusqu'à la grève de la faim pour certains – ont fait pencher la décision du bon côté! On a finalement sauvé toutes nos activités de production.

– **Denis Perez:** Nous avons décidé d'utiliser les négociations pour décortiquer les arguments de la direction de *L'Équipe*, aller jusqu'au bout de son cynisme et exposer en plein jour qu'elle n'avait aucun projet d'avenir. On a pu le faire à plusieurs reprises, notamment en démontrant que les chiffres financiers qu'elle avançait n'avaient rien de sérieux, voire étaient mensongers. De la même façon, on a pu, toujours en s'appuyant sur les déclarations de la direction, établir qu'elle n'avait aucune vision stratégique, aucun plan de relance, aucun espoir à offrir. Or, la santé économique du groupe Amaury était florissante et notre société sortait de trois résultats opérationnels positifs! Les salariés étaient donc de plus en plus remontés. Sur 320, plus de



Denis Perez (*L'Équipe*).

LE CONFLIT A ÉTÉ
UNE FORMATION
ACCÉLÉRÉE
INCROYABLE POUR
TOUS LES SALARIÉS
DE L'ÉQUIPE, ET C'EST
ESSENTIEL. IL Y A
CLAIREMENT
EU UN INTÉRÊT
NOUVEAU DANS
UN MILIEU
PROFESSIONNEL
OÙ LE FAIT
SYNDICAL N'A RIEN
D'ÉVIDENT. LÀ, ON
A VU DES SALARIÉS
HYPERACTIFS,
HYPERPARTICIPATIFS,
ET À QUI ON N'AVAIT
FINALEMENT PAS
GRAND-CHOSE
À APPRENDRE. C'EST
ENTHOUSIASMANT
POUR LA SUITE.

200 – même des chefs de service! – ont signé un texte pour soutenir le « triple zéro »! Fin octobre, l'annonce est tombée d'un plan de suppression de 50 emplois. Nous sommes alors entrés dans le deuxième confinement. Organiser une Ag est devenu très compliqué, le groupe WhatsApp s'est assoupi, peut-être neutralisé par la faiblesse relative du nombre de licenciements. Mais comme la direction refusait d'ouvrir des négociations, qu'elle multipliait les propos méprisants ou mensongers, la grève a démarré et elle a duré deux semaines. Certains salariés, allergiques à la grève par principe, y ont participé pour la première fois de leur vie et, fait sans précédent, la direction a été incapable de sortir le journal pendant quatorze jours. Finalement, elle a dû bouger sur les départs contraints, et réduire la menace sur certaines catégories. Là encore, les salariés ont pris l'initiative d'un engagement signé par près de 200 salariés de refaire grève en cas de départ contraint.

– **Options :** *dans les trois cas, les salariés se sont investis fortement dans le conflit et pris des initiatives. Quelles leçons en tirez-vous ?*

– **Serge Paolozzi :** notre contre-projet, on l'a élaboré avec les salariés de General Electric ; chaque organisation syndicale s'est rapprochée de ses bases pour cela. Nous ne nous sommes pas cantonnés à opposer un simple refus, ce qui a permis de mobiliser les salariés et l'encadrement sur des perspectives d'avenir. On a aussi beaucoup travaillé sur les réseaux, fait des vidéos et de nombreux communiqués de presse. Les salariés avaient intégré, dès le départ, que la grève allait durer longtemps et ils acceptaient cette perte de salaire. Pour tenir, nous avons donc décidé de mener une action par jour, filmée et répercutée sur les réseaux. Une fois à la préfecture, une fois à la Région, nous ne sommes pas restés enfermés dans nos murs. Chaque vidéo expliquait aussi nos activités, à quoi servait notre travail. Par exemple, on expliquait que sans nous, Edf ne pouvait pas transporter le courant jusqu'au domicile des usagers. L'idée des activités essentielles lancée par Macron, nous l'avons saisie au bond, expliquant en quoi nous l'étions, essentiels ! Les salariés nous ont suivis parce qu'ils croyaient au contre-projet ; ils croyaient en ce qu'ils défendaient.

– **Daniel Bertone :** le contre-projet apparaît comme une des clés de la réussite. Sur le plan économique, et si on s'en tient à sa présentation, la direction aura toujours raison. Si, en revanche, on élabore un autre raisonnement, ça change. Le transport aérien, par exemple, connaît un moment charnière de son histoire. La baisse d'activité est réelle et pèse mécaniquement sur le niveau d'emploi. On nous dit donc : il faut économiser aujourd'hui pour pouvoir investir demain, emprunter à bas prix. Mais est-ce la bonne question ? Faut-il emprunter pour financer des projets grandioses, un nou-



Serge Paolozzi (General Electric).

veau terminal à Roissy, ou envisager d'autres formes d'emplois, de compétences et d'infrastructures en fonction du niveau de trafic acceptable en termes sociaux et écologiques ? L'avenir réside dans notre capacité à associer les salariés à nos démarches. C'est très difficile. Ce n'est pas qu'ils s'y refusent mais, soit on ne crée pas les conditions pour qu'ils le fassent, soit on le fait tardivement, pendant le conflit, alors qu'il nous faudrait anticiper, mettre nos propositions en débat. Nous avons donc intérêt à beaucoup investir dans des outils qui le permettent. Dans le conflit, les salariés ont donné plus d'importance au fait syndical, il s'agit d'en tenir compte en donnant toute leur importance aux salariés. Ça peut refonder l'utilité syndicale.

– **Denis Perez :** Au vu de ce que le groupe Amaury propose comme projet aux salariés, c'est-à-dire rien, travailler sur un contre-projet aurait presque été facile mais nous nous sommes concentrés sur le plan social et sur l'idée que le groupe avait largement les moyens financiers de ne pas procéder à cette politique de la terre brûlée. Contrairement à la situation de General Electric, la dimension essentielle de la presse papier n'est pas immédiatement saisie par tout le monde. C'est dommageable car *L'Équipe* est loin d'être le seul journal en cause, et la démocratie risque d'en souffrir. Mais le conflit a été une formation accélérée incroyable pour tous les salariés et c'est essentiel. Il y a clairement eu un intérêt nouveau, dans un milieu professionnel où le fait syndical n'a rien d'évident. Là, on a vu des salariés hyperactifs, hyperparticipatifs, et à qui on n'avait finalement pas grand-chose à apprendre. Durant le conflit, beaucoup se sont découverts et ont découvert les autres, leur capacité d'engagement, leur combativité et leur solidarité. C'est enthousiasmant pour la suite. ◀

SANOFI VACCINÉ CONTRE TOUT SCRUPULE

LE GROUPE POURSUIT LE DÉMANTÈLEMENT DE SON OUTIL INDUSTRIEL ET DE SA R&D EN FRANCE, ET SE SOUCIE PLUS DE SA STRATÉGIE FINANCIÈRE QUE DE SES ENGAGEMENTS À FOURNIR UN VACCIN CONTRE LE COVID. LOGIQUE ET MORTIFÈRE.

Le 5 février, Sanofi a présenté d'excellents résultats pour 2020. Un chiffre d'affaires de 36 milliards d'euros (+3,3%) et un bénéfice net de 12,3 milliards d'euros (+340%) grâce à la vente de parts de la biotech américaine Regeneron, à ses vaccins notamment antigrippaux et à ses médicaments utilisés en réanimation. Le groupe se félicite également d'un bénéfice par action de 5,86 euros (+9,2%) et y ajoutera le versement de 3,20 euros, soit au total 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires! «*Sanofi évoluant dans un environnement international très concurrentiel, suspendre le dividende ou le limiter en raison de la pandémie actuelle [ce qu'ont pourtant fait d'autres grands labos, Ndlr] reviendrait à fragiliser l'entreprise, à réduire son attractivité et à altérer ainsi sa capacité à innover sur le long terme pour les patients*», se justifie la direction du groupe, imperturbable. Le fait d'avoir été distancé dans la course au vaccin contre le Covid est présenté comme une péripétie sans incidence sur la santé du géant pharmaceutique. Et sur son image? Ses dirigeants qui, au printemps, faisaient monter les enchères sur leur futur vaccin, se retrouvent pour l'heure contraints d'accepter un rôle de sous-traitant pour un concurrent plus performant, Pfizer associé à BioNTech. Après avoir empoché des centaines de millions de fonds publics de la France ou de l'Europe, difficile de ne pas contribuer du tout à la mobilisation générale...

Pour Big Pharma, la stratégie financière avant tout

Se donner tous les moyens pour découvrir de nouveaux traitements et médicaments ne semble pas vraiment prioritaire. Le directeur général de Sanofi a confirmé sans ciller qu'il fallait avant tout intensifier la purge. Le nouveau plan Evolve [sic] prévoit non plus 2 mais 2,5 milliards d'euros d'économies d'ici à 2023. Toute

activité jugée insuffisamment rentable doit disparaître, quitte à démanteler l'outil industriel ou à abandonner des programmes engagés depuis des années et en voie d'aboutissement.

En plus des 1 000 suppressions de postes annoncées en juin (sur 1 700 dans le monde), 364 emplois supplémentaires en recherche et développement sont concernés. «*Nous avons perdu la moitié de nos effectifs en R&D depuis 2008, passant de 6 350 sur onze sites à 3 500 sur quatre sites – bientôt trois –, rappelle Thierry Bodin, coordinateur Cgt pour le groupe. Nous dénonçons depuis des années le désengagement de Sanofi de domaines de recherche essentiels, comme le diabète, la maladie d'Alzheimer, le système nerveux central. La stratégie est d'externaliser et de délocaliser au maximum les capacités de recherche et de production, et de se recentrer sur les domaines au plus fort taux de retour sur investissement à court terme, comme l'oncologie, l'immunologie, les maladies rares, les thérapies géniques et les vaccins.*» Le groupe ne s'est engagé que tardivement sur la technologie révolutionnaire de l'Arn messenger, et son programme en partenariat avec la biotech Translate n'est même pas en phase d'essai. Cela arrive dans le grand Monopole en cours où, plutôt que de miser sur les forces internes et une recherche longue et sans garantie, Big Pharma estime moins coûteux de racheter des start-up plus audacieuses qui auront pris tous les risques: un budget de 6 milliards d'euros est déjà engagé pour des rachats de ce type en 2021, et, la direction du groupe a dû le reconnaître, son propre budget de R&D a baissé de plus de 8% en 2020.

Les salariés sont à la fois écœurés et en colère. Ils ont pesé pour que l'outil industriel soit mis à disposition en attendant le vaccin Sanofi, et estiment que la précipitation à l'origine du retard du groupe n'est pas sans lien avec la dégradation



VINCENT ISORE/MAXPPP

des conditions de travail – y compris chez leurs collègues américains –, les pressions qui s'accroissent et la baisse des moyens pour travailler avec des fournisseurs et partenaires de qualité. Ils dénoncent également des salaires qui stagnent malgré les profits faramineux – aucune augmentation générale cette année, hormis le rattrapage de 0,6% de l'inflation. Des pratiques pas forcément étrangères au fait que l'entreprise s'est engagée à ne procéder à aucun licenciement... mais qu'elle ne contrariera aucun départ volontaire. Par exemple dans le cadre du transfert des activités de R&D de Strasbourg (qui va fermer) à Vitry (Val-de-Marne)...

Le coût des désengagements publics

Le malaise est en fait profond. Beaucoup de salariés sont scandalisés par le cynisme de la direction, qui ne semble pas se préoccuper de leur travail, de la préservation et du développement des savoir-faire et de l'expertise existants, encore moins des capacités de production en France. Les enjeux sont ailleurs: s'imposer mondialement sur les produits et les marchés les plus lucratifs.

«*Nous alertons depuis des années sur l'immense gâchis de notre outil industriel et de nos capacités de recherche, et la crise sanitaire en donne la mesure, souligne Thierry Bodin. L'État semble impuissant, à moins qu'il ne se montre complice en espérant pouvoir sauver ce qui peut l'être.*» Les



RECHERCHE FRANÇAISE DÉCROCHAGE CONFIRMÉ

SANOFI ET L'INSTITUT PASTEUR SONT EN ÉCHEC DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE RÉPONSE VACCINALE RAPIDE CONTRE LE COVID : LA FAUTE À PAS DE CHANCE ?

Une performance. En quelques mois, de nombreuses équipes de recherche dans le monde ont réussi à concevoir des vaccins contre le Sars-CoV-2. Pas en France. Faute d'une réponse immunitaire suffisante de son vaccin basé sur celui de la rougeole, l'Institut Pasteur a jeté l'éponge et repart sur de nouveaux programmes encore au stade préclinique. Sanofi a pour sa part annoncé six mois de retard minimum sur son vaccin le plus prometteur, à la suite d'erreurs de dosage. Ces fleurons de la recherche pharmaceutique assurent que « cela arrive » et que ça n'a rien d'inquiétant. D'autres s'interrogent : serait-ce un signe supplémentaire que la recherche française n'a plus les moyens de ses ambitions, comme le souligne notamment le récent avis du Cese ?* Des chercheurs de qualité formés en France, il y en a, mais l'attractivité – et l'efficacité ? – de la recherche française commence à être affectée par le peu d'emplois offerts, les salaires (63 % en dessous de la moyenne des pays de l'Ocde en début de carrière), les conditions de travail médiocres et les financements insuffisants. La France les plafonne à 2,2 % de son Pib, les crédits publics ont même baissé de 28 % entre 2011 et 2018 alors qu'ils augmentaient de 11 % en Allemagne et de 16 % au Royaume-Uni. L'Allemagne a même annoncé, en juin dernier, 50 milliards d'euros d'investissements dans la recherche et l'innovation. Les participations publiques dans les jeunes entreprises innovantes y sont courantes : ces « spin-off » créées par des chercheurs sont en toute logique adossées à des programmes de recherche publique – comme BioNTech... La nouvelle prix Nobel de chimie, la biologiste Emmanuelle Charpentier, qui vient de s'installer outre-Rhin, a d'ailleurs déclaré que la France ne pouvait pas lui offrir

de moyens équivalents. Les Français s'expatrient de plus en plus, à l'instar du créateur et Pdg de Moderna, chercheur en biologie et ex-haut dirigeant de BioMérieux.

Dans une note en date du 26 janvier, le Conseil d'analyse économique (rattaché au Premier ministre) n'hésite pas à évoquer le « lent déclin français » depuis 1990

en matière de brevets comme de recherche pharmaceutique, préconisant des investissements urgents, tout particulièrement dans la recherche fondamentale. Ce n'est pas l'orientation choisie par la récente loi de programmation pour la recherche, qui ne mise pas sur l'anticipation et les prises de risques, mais sur des projets ciblés et susceptibles de porter leurs fruits rapidement. C'est pourtant en maintenant un appareil de recherche publique solide et en pilotant certaines de ses applications que la France assurerait le développement et le maintien sur nos territoires d'emplois qualifiés, d'activités industrielles d'avenir, et les conditions de son indépendance sanitaire... V. G.

* Options d'octobre 2020.

labos le savent et s'autorisent même à ne pas respecter leurs contrats (AstraZeneca) ou à les réinterpréter : Pfizer a subitement décidé que ses flacons contenaient six doses et non cinq, limitant son incapacité à fournir les doses prévues et boostant ses bénéfices de 12 %.

Avec l'ensemble de la Cgt et d'autres acteurs économiques et sociaux, les salariés de Sanofi défendent un projet plus ambitieux. Jamais le marché ne répondra sans garantie de gros profits aux besoins d'une société. On le constate alors que, partout dans le monde, des voix s'élèvent pour que les laboratoires libèrent ponctuellement leurs droits sur les brevets des vaccins existant contre le Covid, se heurtant pour l'heure à des refus des laboratoires et des États qui les soutiennent*. Pour assurer un minimum de sécurité et de souveraineté sanitaire, pas d'autre issue que de construire un pôle public autour du médicament et de la santé, d'investir de véritables moyens dans la recherche, l'innovation, la relocalisation et le développement d'un outil industriel qui lui soit dédié. Ces secteurs sont d'ailleurs déjà fortement liés à la recherche académique, en tirent souvent des bénéfices à peu de frais, et bénéficient de larges subventions publiques. La santé n'a pas de prix, mais celui-ci pourrait être déterminé par de tout autres variables, comme l'intérêt général. ◀

Valérie GÉRAUD

* Lire page 9 sur l'Initiative citoyenne européenne.
#NoProfitOnPandemic



ARNAUD JOURNOIS/MAXPPP



ALE VENTURA/MAXPPP

MANAGEMENT RAVAGES DU JE EN L'ÉTAT

LA SOUS-TRAITANCE DE LA LOGISTIQUE VACCINALE
AU CABINET MCKINSEY, DERNIÈRE ILLUSTRATION EN DATE
DU CHOIX DE LIVRER AU PRIVÉ L'ÉTAT ET SES MISSIONS.

L'entreprise, certes, n'est pas l'État. Mais le management de celui-ci peut largement inspirer la gestion de celle-là et cela marche dans les deux sens. Le style du président de la République, la forme de sa politique n'est, de fait, que la face « cool » d'une pensée autoritaire par essence. La gestion de la crise sanitaire en fournit maintes illustrations, dont la fin janvier est exemplaire. Après avoir fait monter la tension sur la perspective d'un nouveau confinement, on a finalement vu un Premier ministre, transformé en premier majordome, venir égrener une série de mesures qu'il semblait lui-même découvrir... Loin d'être anecdotique, l'épisode traduit un mode de gouvernement néolibéral en sa nature, l'exercice solitaire du pouvoir relevant de ses fondamentaux, singulièrement de celui de la responsabilité individuelle. En 1981, Ronald Reagan, alors président des États-Unis, en avait formulé le socle en déclarant : « *L'État n'est pas la solution à notre problème, l'État est le problème.* » Margaret Thatcher avait ensuite explicité : « *La société, ça n'existe pas.* » Additionnez les deux, transposez la formule en France et vous obtenez un péremptoire : « *L'État, c'est Je.* » De fait, la façon dont l'exécutif construit

sa relation à l'opinion publique constituée – entendre ici les élus, les organisations syndicales, les associations – ainsi qu'avec l'État lui-même est de plus en plus autoritaire.

Cela tient moins à la personnalité du président qu'à ses convictions profondes, notamment à celle de responsabilité individuelle, centrale au point d'éclipser la dimension vivante de la démocratie : le travail d'élaboration du débat, la cristallisation d'un dépassement des contradictions. Se montrer responsable se résume alors à faire aboutir les projets présidentiels, quitte à les aménager à la marge.

De la déstructuration de l'État à la dénaturation de la république

D'où, entre autres, le procès permanent en irresponsabilité qu'il adresse aux organisations syndicales, fautives de ne pas prendre leurs responsabilités alors que lui entend prendre les siennes.

D'où l'accusation de « procureurs » lancée à la face des 66 millions de Français dès lors qu'ils l'interrogent... Il en résulte une exacerbation du présidentielisme constitutionnel, un isolement croissant du chef de l'État, une usure accélérée. Cette verticale de crise conduit à ramener le rôle du Premier ministre à celui

d'un intendant, à remplacer le conseil des ministres par un conseil de défense, à effacer les ministres eux-mêmes et à court-circuiter les organismes de l'État par des commissions et comités, voire des flirts avec des « people » au gré des modes et des sondages... Ainsi se banalise un exercice du pouvoir profondément solitaire, surplombant et autoritaire qui selon les moments, bégaye, oscille entre une prétendue humilité et d'arrogantes « prises de risques » au nom d'une efficacité très théorique.

Dans le monde selon Emmanuel Macron, efficacité est un maître-mot, et chaque individu répond de la sienne, dont il porte seul la responsabilité. Cette approche philosophique se traduit, en langage populaire, par l'idée qu'il suffit de traverser la rue pour trouver un emploi. Elle implique logiquement qu'on ne « perde pas de temps » avec des corps intermédiaires toujours brouillons et chaotiques et qu'on charge de mille maux une administration dépeinte comme arthrosée, engluée dans la lettre des lois et règlements au point d'empêcher l'avènement de la « start-up nation » que le candidat à la présidence de la République promettait de construire dans son ouvrage *Révolution*.

Il y a donc bien, curieusement, un continuum de pensée entre la gestion répressive et calamiteuse du mouvement des retraites, celle des gilets jaunes, les mensonges et les décisions erratiques de la gestion sanitaire et le projet de déménagement de l'Ena. On pourrait l'appeler mépris, un mépris vertigineux d'inconscience de classe mais néanmoins structuré par un couple très rationnel : répression d'un côté et, de l'autre, déstructuration d'un État perçu comme symbole de l'intérêt général, voire du progrès social dont il a longtemps été un acteur majeur.

D'où la multiplication, côté cour, de projets de lois qui, sous une diversité de motifs, ont en commun d'étouffer les capacités d'expression critique de la société civile – entendre par là essentiellement les organisations syndicales et les associations. Fichage des opinions, subventions conditionnées, rien n'est épargné, à commencer par les violences policières. Côté jardin, il s'agit tout aussi banalement de disperser l'État façon puzzle, afin de « faire circuler les énergies ». Bref, Covid ou pas, c'est bien l'idéologie néolibérale qui reste aux manettes. Toujours aussi sûre d'elle-même alors que devient patente son inadéquation au gouvernement des choses comme à celui des hommes.

Louis SALLAY

PRESSE AU CONTACT DE LA TÉLÉ-GRÈVE

AU SEIN DU GROUPE
LE MONITEUR, LES
JOURNALISTES CONTRAINTS
AU TÉLÉTRAVAIL ONT INITIÉ UN
MOUVEMENT ENTièrement
DÉMATÉRIALISÉ.

About de souffle: c'est ainsi que se décrit la rédaction du *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, propriété depuis 2013 d'Infopro Digital (3 600 salariés, 60 titres de presse). Structurellement en sous-effectif, le groupe a perdu 35 postes de journalistes permanents et affronté, en dix ans, une chute de 30 % du nombre de pigistes. Dans une lettre à la direction sur «*l'information professionnelle en danger*», les rédactions mettent en garde: motivés par des logiques strictement financières, les choix stratégiques opérés au cours de ces dernières années «*entraînent des conditions de travail alarmantes: horaires à rallonge, surcharge de travail, perte de sens, stress...*» Au *Moniteur*, cette perte de sens, voire de «*fierté*» est d'autant plus mal vécue qu'elle heurte la culture historique d'une revue créée il y a plus de cent ans, prise notamment dans un dilemme déontologique avec le brouillage des frontières entre entreprise de presse et entreprise de services, entre journalisme et communication. Jusqu'alors, toutes les alertes adressées à la direction d'Infopro Digital, comme la baisse de qualité de publications réputées, sont restées sans réponse. Ce n'est donc pas un hasard si une grève a débuté le 14 décembre au sein de ce titre. «*L'élément déclencheur a été le départ non remplacé d'un secrétaire de rédaction, comme cela a déjà été le cas pour deux journalistes du service Actualités*», explique la journaliste Emmanuelle Danoy (Cgt-Gm). Cela a provoqué une grève inédite, organisée en intersyndicale (Fo, Cgt, Cftc et Snj) par des salariés contraints au télétravail: entièrement dématérialisée, avec des assemblées générales réunies à distance, des piquets

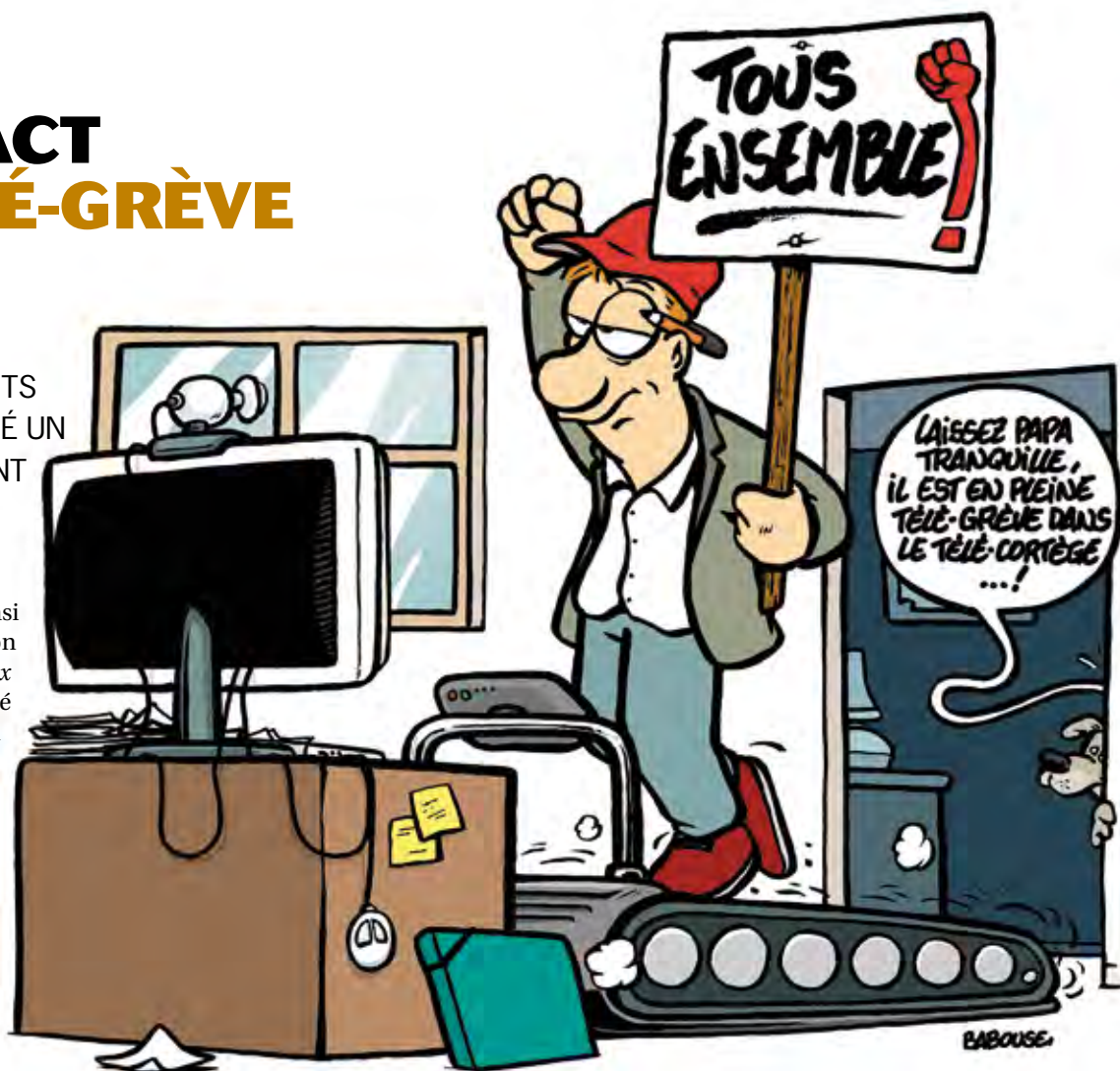
de grève «virtuels» ou des communiqués élaborés en visioconférences. C'est certes plus compliqué, mais l'éloignement du lieu de travail n'empêche pas d'agir pour espérer être entendu et dialoguer de manière «constructive». Comme «avant», il s'agit de se réunir et de communiquer, mais avec d'autres moyens pour retrouver du collectif.

Piquets de grève «virtuels»

Premier enseignement: la distance n'est pas un obstacle à la mobilisation. Lors du premier jour de grève, 35 des 40 journalistes du *Moniteur* ont cessé le travail pour demander à la direction notamment de pourvoir les trois postes vacants. Deuxième enseignement: elle n'est pas non plus un obstacle à sa diffusion, comme le montre l'implication des autres rédactions du groupe après qu'une Ag, au retour des congés de fin d'année, a été organisée pour un élargissement du mouvement. Lors du deuxième jour de grève, le 15 janvier 2021, les journalistes de *La Gazette des communes* et du magazine d'actualité architecturale *Amc* ont ainsi rejoint la mobilisation. La grève a

en outre reçu le soutien de la société des journalistes de *L'Usine nouvelle* et de la rédaction du *Journal de l'environnement*. Il n'est pas certain qu'une grève préparée de façon plus «traditionnelle» aurait davantage mobilisé. Mais il a fallu au préalable dépasser une difficulté majeure: l'interdiction d'utiliser les mails professionnels pour la communication des informations syndicales, ce qui a impliqué un travail important de collecte des adresses personnelles pour établir et développer le dialogue, en particulier avec les autres catégories de salariés. «*C'est notre prochain objectif*», souligne Emmanuelle Danoy: «*Mais même à distance et si cela reste compliqué, il est possible de toucher les salariés individuellement. Ils sont d'ailleurs venus en réunion pour témoigner de leurs conditions de travail. Certains ont su utiliser les réseaux sociaux pour partager les informations et amplifier l'écho du mouvement.*» Au lendemain du deuxième jour de grève, le chef du pôle «Presse» annonçait d'ailleurs sa présence au prochain Cse: une première avancée.

Christine LABBE



UGICT-CGT

Calendrier

• Bureaux

Dans le cadre de la préparation du 19^e congrès de l'Ugict-Cgt, il a été décidé de tenir des bureaux élargis aux unions fédérales et commissions départementales. Les prochains bureaux élargis de l'Ugict-Cgt se réuniront les jeudis 4 et 18 mars.

• Congrès (1)

Également dans le cadre de la préparation du 19^e congrès de l'Ugict-Cgt vont se tenir plusieurs ateliers thématiques dans les territoires. Quatre dates ont d'ores et déjà été retenues : le 17 mars à Lyon, sur le thème de la « responsabilité » ; le 6 avril à Lille sur « environnement et industrie » ; le 20 mai en Île-de-France sur celui des élus et mandatés ; le 24 juin à Nantes sur le thème « travail et numérique ». Ces ateliers seront organisés prioritairement en présentiel. Mais ils pourront également être déclinés en visioconférence, en fonction de la situation sanitaire.

• Ugict-Cgt

Le prochain conseil national de l'Ugict-Cgt aura lieu les mercredis 24 et jeudi 25 mars.

• International

Relations professionnelles dans l'économie des plateformes en Italie : le rôle incontournable des collectifs auto-organisés de travailleurs. Tel est le thème du prochain séminaire international de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) qui se tiendra le 25 mars. En savoir plus sur www.ires.fr

• Conférence

Le 26 avril se tiendra, à Bruxelles, la sixième conférence des femmes à l'initiative d'Uni Europa. En savoir plus sur www.uniglobalunion.org

• Congrès (2)

Sur le thème « Des cadres socialement engagés », le 10^e congrès de l'Ufict-Cgt des Services publics se réunira du 18 au 20 mai sur l'île de Ré, en Charente-Maritime.

• International

Initialement programmée du 25 mai au 5 juin 2020 et repoussée en raison de la pandémie, la 109^e session de la Conférence internationale du travail aura finalement lieu du 7 au 18 juin 2021. En savoir plus sur www.ilo.org

• Travail

Organisée par le réseau régional de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), la 18^e semaine pour la qualité de vie au travail se déroulera du 14 au 18 juin et sera consacrée aux premières leçons de la crise. En savoir plus sur <https://semaineqvt.anact.fr>

Formation

Sous réserve des mesures sanitaires de ce début d'année, les formations organisées par l'Ugict-Cgt devraient avoir lieu au centre Benoît-Franchon à Gif-sur-Yvette (91). Pour s'informer plus en détail sur l'actualité des formations proposées par l'Ugict-Cgt, leur calendrier complet au cours de l'année 2021, connaître leur programme et s'inscrire à une session, se connecter à l'adresse suivante : www.ugict.cgt.fr/ugict/formation. Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

Culture « Tous en librairie ! » lance la revue *Le 1* alors que le troisième confinement ne semble plus être très loin... Profitons-en pour relire ou découvrir ce numéro qui propose notamment une petite histoire des libraires et des librairies, un entretien avec l'ancien directeur du Centre national du livre (Cnl) sur les liens entre les libraires et les territoires, ou une nouvelle inédite de l'écrivain Serge Joncour, lauréat du prix Femina en novembre dernier. Son titre : « Lire c'est être deux. Au moins deux », c'est même « voir du monde », ce qui, par les temps qui courent, est déjà très précieux. Si le nombre de libraires en France est relativement stable depuis 2007, indique la revue citant les chiffres du Syndicat de la librairie française, le nombre de salariés a, lui, diminué de 12 %, passant de 12 300 à 18 800 salariés en 2017 pour un salaire moyen de 1,6 Smic.

→ *Revue Le 1*, 14 janvier 2021.

Santé Alors que la deuxième vague de l'épidémie de Covid-19 touchait l'Europe de plein fouet et menaçait l'Amérique latine ou les États-Unis, la persistance de l'épidémie, son ampleur et son caractère mondialisé continuaient de mettre durablement à l'épreuve les États contraints, pour y faire face, de déployer des moyens inédits dans un temps très court. C'est à la gestion sanitaire de la première vague de l'épidémie de Covid-19 par ces États et par l'Union européenne que l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) a consacré un numéro spécial de *Chronique internationale*.

→ *Chronique internationale* n°171, 3^e trimestre 2020. À retrouver sur Ires.fr

Travail C'est par un grand entretien avec Antonio Casilli, professeur de sociologie et auteur de *En attendant les robots* (Seuil, 2019) que s'ouvre le dernier numéro des *Mondes du travail*, pour un dossier consacré à l'automatisation. Alors que la pandémie de Covid-19 a renforcé le pouvoir des entreprises de technologie numérique et accéléré la numérisation des activités de travail, la revue nous invite à « raison garder ». L'automatisation, par exemple, est-elle une arme de destruction massive de l'emploi ? Sociologue à l'université d'Évry-Paris-Saclay, Stephen Bouquin montre que l'impact des transformations en cours pourrait être beaucoup plus réduit qu'annoncé. Il n'empêche : « *Le numérique est un champ de bataille que l'action syndicale ne peut ignorer* », souligne, dans un entretien, Sophie Binet, cosecrétaire générale de l'Ugict-Cgt.

→ *Les Mondes du travail* n° 24-25, novembre 2020.



ÉCONOMIE AU CHEVET DE LA DETTE « COVID »

QUE FAIRE DE LA DETTE ? FAUT-IL LA « CANTONNER » OU L'ANNULER ?
Y A-T-IL DES ALTERNATIVES ? EN CROISANT LES APPROCHES
ÉCONOMIQUE, SOCIOLOGIQUE ET SYNDICALE LORS D'UNE JOURNÉE
D'ÉTUDE, LA CGT A VOULU POSER LES TERMES DU DÉBAT.

Inconvenable, fou, dangereux, voire « une insulte à l'histoire »... la mesure dans les propos n'est pas la qualité première de ceux qui veulent discréditer la proposition d'annuler une partie des dettes publiques. Comme si le débat devait être clos avant même d'avoir commencé, avec la promesse de futures politiques d'austérité. Et pourtant, le débat a bien sa place, y compris entre économistes : « cantonnement » de la dette Covid ou annulation pure et simple ? Ni l'un ni l'autre ? N'y a-t-il pas d'autres solutions ? Pour quelles finalités ? En proposant, le 11 février, une journée d'étude sur les dettes, la Cgt a souhaité confronter ses propositions à l'analyse faite par des universitaires, économistes ou sociologues. Animée par Mathieu Cocq (pôle économique confédéral) et Alexandre Derigny (fédération des Finances) elle a réuni, à distance, plus de 300 participants.

En apparence, il y a consensus sur le diagnostic : la crise sanitaire est une crise inédite, un « choc exogène, arrivé de l'extérieur », explique Anne-Laure Delatte, chercheuse au Cnrs (Leda, Paris-Dauphine). La dette est ainsi une contrepartie de l'intervention massive de l'État pour faire face à ce choc. Mais est-il « totalement » exogène ? Pour Benjamin Lemoine, également chercheur au Cnrs (Irisso, Paris-Dauphine) la nuance revêt une importance fondamentale : « L'affirmer permet de ne pas questionner les modes d'exploitation de la nature, l'impréparation sanitaire et l'affaiblissement de services publics financiarisés » à l'origine d'une plus grande vulnérabilité des États face à la pandémie. S'en tenir au caractère strictement exogène de la crise en fait une parenthèse bientôt refermée, en revenant « au monde d'avant ».

La confrontation de ces visions a inévita-

blement des conséquences sur la question posée : que faire de la dette ? Le gouvernement semble avoir fait son choix : ce sera le « cantonnement ». Cantonner, c'est identifier la part de l'endettement public imputable à la crise sanitaire pour la séparer du reste de la dette publique. C'est, pour les Économistes atterrés, la « pire des solutions ». Ce qui se dessine ? Comme dans le monde d'« avant » justement, « le placement d'un stock de dette dans un "véhicule spécial", en l'occurrence la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), créée au milieu des années 1990 par le plan Juppé. Un retour "à la normale" en quelque sorte », explique Benjamin Lemoine. Mais il prévient : « Ainsi enfoui, ce stock peut refaire surface à tout moment. » Déjà, l'été dernier, 136 milliards d'euros ont été transférés à cette caisse dont les principales ressources reposent sur la Contribution ...

... pour le remboursement de la dette sociale (Crds) et sur une partie de la Csg: « *un choix qui n'a jamais été discuté* », souligne Mathieu Cocq.

L'annulation est à l'opposé du cantonnement. Celle de la part détenue par la Banque centrale européenne (1 euro sur 5 pour la France) a été réclamée, dans une tribune, par 100 économistes: en annulant ses créances, l'institution pourrait offrir aux États européens « *les moyens de leur reconstruction écologique, mais aussi de réparer la casse sociale, économique et culturelle* ». Refusée par les libéraux, rejetée par le patron du Medef pour qui il faudra bien « *rembourser* », cette proposition fait aussi débat entre économistes.

Quand la dette peut refaire surface

Mais pour des raisons diamétralement opposées, montre la journée d'étude. D'abord parce qu'une telle annulation renforcerait le pouvoir de la Banque centrale européenne, une institution non élue démocratiquement (Anne-Laure Delatte). Ensuite parce qu'elle serait une mesure inutile (Économistes atterrés) et laisserait entendre que cette dette publique poserait problème, ce qui n'est pas forcément le cas (*voir ci-après*). Enfin, elle est, pour Benjamin Lemoine, « *une mesure sociologiquement non réaliste, à structures institutionnelles identiques* ».

Le risque, en effet, serait de ne rien changer. « *Il faut en profiter pour remettre de la démocratie dans nos choix collectifs* », souligne Anne-Laure Delatte qui plaide pour une réflexion sur l'impôt et la fiscalité, avec la proposition d'une taxation des hauts patrimoines et des bénéfices des multinationales: pendant la crise, 70 % de l'épargne provient des 20 % les plus riches, rappelle-t-elle. Il faut aussi repenser le rapport des États aux marchés. C'est l'argument développé par Benjamin Lemoine: « *en termes de réglementations, mais aussi de circuit public de collecte de l'épargne. Cela permettrait de réinjecter de la pluralité là où il y a un monopole bancaire privé* », souligne le chercheur, faisant écho à la proposition d'un pôle financier public, porté par la Cgt. Cela n'échappe pas à Alexandre Derigny qui, dans sa conclusion, insiste sur deux points: le besoin « *de ne pas opposer financement et fiscalité, en revenant à des systèmes qui imposent des contreparties* », comme un impôt sur les sociétés modulable en fonction du « *comportement* » des entreprises; le besoin également de nouvelles exigences démocratiques pour, au-delà des seuls enjeux économiques, transformer la société.

Christine LABBE

DÉCRYPTAGE COURT TRAITÉ DE LA DETTE

L'ÉTAT FRANÇAIS S'ENDETTE AUJOURD'HUI
À -0,3 % SUR DIX ANS. CELA PEUT-IL DURER ?



VINCENT ISORE/MAXPPP

Avec la « dette publique » de quoi parle-t-on exactement? Cette dette est en réalité le produit d'un déficit public qui s'accumule d'année en année lorsque les dépenses – de l'État, des collectivités territoriales, de la Sécurité sociale – sont supérieures aux recettes. Ce déficit est alors financé par le recours à la dette, via l'émission de titres financiers, bons du Trésor à court terme ou obligations assi-

milables du Trésor à plus long terme. En 2020, ce déficit public s'est établi à 206 milliards d'euros, conte 73 milliards un an plus tôt.

Ces titres financiers sont achetés par des acteurs qui font des offres de taux. À charge pour l'État de choisir l'offre qui lui convient le mieux. Ces acteurs sont des organismes institutionnels, fonds de pension, banques, assureurs ou agences de notation. « *Cela pose un premier problème*, souligne Alban Pellegrin, membre du collectif des Économistes atterrés et coauteur d'un ouvrage sur la dette publique*: *la dépendance des États vis-à-vis des marchés financiers* », avec la « *possibilité* » donnée à ces acteurs privés de proposer les taux. Pour l'économiste, cette position de force relève d'un choix politique qui, au sein de l'Union européenne, repose sur deux leviers: la liberté de circulation des capitaux et l'impossibilité pour les banques centrales d'acheter directement les titres émis par les États.

Pour faciliter les comparaisons internationales, cette dette publique (2 674,3 milliards d'euros) est exprimée en pourcentage du PIB (120 % en 2021). En théorie, une dette égale à 100 % du PIB pourrait être remboursée en une année si l'ensemble des richesses produites y étaient consacrées. Deuxième problème: « *Si cela est un indicateur pratique, il ne permet pourtant pas de "juger" de la gravité de la situation d'un pays* », prévient l'économiste Léo Charles*, également membre des Économistes atterrés, prenant l'exemple du Japon qui possède une dette égale à 240 % de son PIB. Aucun travail scientifique n'a d'ailleurs mis en évidence l'existence d'un seuil « fatidique ». En réalité, ce seuil relève d'un chiffrage politique.

Faut-il la rembourser? Si les États ont la capacité de « *faire rouler la dette* », ce qui compte, explique-t-il en substance, c'est la capacité à rembourser les intérêts que l'on doit verser aux créanciers. La charge de la dette représente environ 40 milliards d'euros, chaque année, pour l'État français. Or, aujourd'hui, les taux sont négatifs. À dix ans, l'État français s'endette aujourd'hui à -0,3 %. Une « *anomalie* » qui peut s'expliquer par au moins deux facteurs, souligne Léo Charles: « *l'action de la Banque centrale européenne dans le rachat des titres et le décalage existant entre l'excès d'épargne et la faiblesse des investissements* ». Sans que personne ne puisse dire si ce phénomène peut être durable. C. L.

* Les Économistes atterrés (Éric Berr, Léo Charles, Arthur Jatteau, Jonathan Marre et Alban Pellegrin), *La Dette publique. Précis d'économie citoyenne*, Seuil, janvier 2021.



droits

Élections professionnelles

Vote électronique et contestation

Faits

La société Rapides Côte d'Azur a engagé le processus de mise en place d'un comité social et économique au sein de l'entreprise. Par déclaration unilatérale de l'employeur (Due), l'entreprise a décidé d'un recours au vote électronique. Le syndicat Cgt des transports des Alpes-Maritimes a contesté cette décision devant le tribunal d'instance de Nice, qui l'a débouté.

Pourvoi du syndicat

Le syndicat fait grief à l'ordonnance de le débouter de sa demande en annulation de la déclaration unilatérale de l'employeur sur le vote électronique, alors :

1°/ que la négociation collective et l'exécution du contrat de travail sont régies par le principe de loyauté; que le préalable de négociation imposée par l'article L. 2314-26 du Code du travail pour la mise en place du vote électronique suppose qu'en l'absence de délégué syndical, l'employeur recherche un accord avec des élus, mandatés ou non, ou directement avec des salariés mandatés, en application des articles L. 2232-24, L. 2232-25 et L. 2232-26 du Code du travail; qu'en retenant, pour refuser d'annuler la décision unilatérale de l'employeur, que la possibilité préalable pour l'employeur de provoquer des négociations avec l'organisation syndicale Cgt s'avérait matériellement impossible en l'absence de délégué syndical, le tribunal a violé le principe de loyauté régissant les relations de travail;

2°/ qu'en l'absence de délégué syndical, un accord d'entreprise peut être conclu entre l'employeur et des élus, mandatés ou non, ou directement avec des salariés mandatés en application des articles L. 2232-24, L. 2232-25 et L. 2232-26 du Code du travail; qu'en retenant qu'un accord d'entreprise ne pouvait être négocié que par une délégation d'une organisation représentative dans l'entreprise et que la bonne volonté de l'employeur quant à la recherche d'un accord devait s'analyser en fonction de la réalité au sein de l'entreprise lors de l'adoption de la Due, quand il résulte des articles L. 2232-24 et suivants du Code du travail qu'un accord d'entreprise peut être négocié par d'autres interlocuteurs qu'une délégation d'une organisation syndicale dans l'entreprise incarnée par un délégué syndical,

Les entreprises ont de plus en plus recours au vote électronique aux élections professionnelles au comité social et économique. Un arrêt qui fait jurisprudence apporte d'importantes précisions sur le juge compétent en cas de contestation et sur la place de la négociation collective dans le processus.

Michel CHAPUIS

le tribunal a violé les articles L. 2232-24, L. 2232-25, L. 2232-26, L. 2314-26 et R. 2314-5 du Code du travail;

3°/ que pour débouter le syndicat demandeur, le tribunal a retenu qu'aucun membre titulaire de la délégation du personnel du comité social et économique n'avait été expressément mandaté par la Cgt pour négocier un accord relatif à la mise en place du vote électronique; qu'en statuant ainsi, quand la mise en place du comité social et économique au mois de mars 2019 était postérieure à la Due litigieuse sur le vote électronique, le tribunal a statué par un motif inopérant, privant ainsi sa décision de base légale au regard de l'article L. 2232-24 du Code du travail;

4°/ qu'en retenant qu'il résulte de l'article L. 2232-24 du Code du travail que la négociation avec un membre titulaire de la délégation du personnel du comité social et économique mandaté par une organisation syndicale représentative ne peut porter, en tout état de cause, que sur des accords collectifs relatifs à des mesures dont la mise en œuvre est subordonnée par la loi à un accord collectif, le tribunal a ajouté à la loi une condition qu'elle ne comporte pas, et a violé l'article L. 2232-24 du Code du travail;

5°/ que les dispositions du Code du travail sont d'ordre public, et que par principe, elles présentent un caractère impératif; que leur violation prive d'effet tout acte contraire négocié ou imposé unilatéralement par l'employeur; qu'en retenant, pour débouter le syndicat demandeur, qu'il ne s'imposait pas à l'employeur, à peine de nullité, d'entamer des négociations préalablement à l'adoption d'une

Due sur le vote électronique, le tribunal a violé les articles L. 2314-26 et R. 2314-5 du Code du travail.

Réponse de la Cour de cassation à l'employeur qui contestait le pourvoi

Le recours au vote électronique, qu'il soit prévu par accord collectif ou par décision unilatérale de l'employeur, constitue une modalité d'organisation des élections, et relève en conséquence du contentieux de la régularité des opérations électorales. Il en résulte que ce contentieux relève du tribunal judiciaire statuant en dernier ressort et que le pourvoi est recevable.

Réponse de la Cour de cassation au pourvoi du syndicat

Il résulte des articles L. 2314-26 et R. 2314-5 du Code du travail que la possibilité de recourir au vote électronique pour les élections professionnelles peut être ouverte par un accord d'entreprise ou par un accord de groupe, et, à défaut d'accord, par une décision unilatérale de l'employeur.

Il ressort de ces dispositions que ce n'est que lorsque, à l'issue d'une tentative loyale de négociation, un accord collectif n'a pu être conclu que l'employeur peut prévoir par décision unilatérale la possibilité et les modalités d'un vote électronique.

Dès lors que le législateur a expressément prévu qu'à défaut d'accord collectif, le recours au vote électronique pouvait résulter d'une décision unilatérale de l'employeur, cette décision unilatérale peut, en l'absence de délégués syndicaux dans l'entreprise ou dans le groupe, être prise par l'employeur sans qu'il soit tenu de tenter préalablement une négociation selon les modalités dérogatoires prévues aux articles L. 2232-23 à L. 2232-26 du Code du travail.

Le tribunal d'instance, qui a constaté qu'il n'y avait plus dans l'entreprise de délégué syndical depuis le mois de février 2018, en a exactement déduit, par ces seuls motifs, que la décision unilatérale prise par l'employeur le 22 août 2018 sur le recours au vote électronique était valide.

La Cour de cassation, chambre sociale, 13 janvier 2021, Syndicat départemental Cgt des transports 06 c/ société Rapides Côte d'Azur rejette le pourvoi. ◀

Fonction publique Indemnisation pour privation

Le IV de l'article 72 de la loi n° 2019-826 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, prévoit que les fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique ont droit à l'allocation de chômage prévue par l'article L. 5424-1 du Code du travail lorsqu'ils sont privés de leur emploi :

1° soit que la privation d'emploi soit involontaire ou assimilée à une privation involontaire ;

2° soit que la privation d'emploi résulte d'une rupture conventionnelle convenue en application du I de l'article 72 précité.

Les agents publics dont l'employeur a adhéré au régime d'assurance chômage en application de l'article L. 5424-2 du Code du travail ont droit à l'allocation dans les cas prévus au 1° du IV susmentionné ainsi que, pour ceux qui sont employés en contrat à durée indéterminée de droit public, au 2° ci-dessus. Pour la mise en application de ces dispositions le décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 (publié au *Journal officiel* du 18 juin 2020) définit les modalités d'indemnisation des agents relevant des trois versants de la fonction publique, d'Orange et de la Poste lorsqu'ils sont privés d'emploi.

Ces demandeurs d'emploi sont soumis, en fonction de leur statut, aux règles de l'assurance chômage et aux dispositions spécifiques du présent décret. Le décret précise également les cas de privation d'emploi ouvrant droit à l'allocation-chômage, spécifiques aux agents publics qui, par définition, ne relèvent pas de contrats de travail conclus en application du Code du travail. Ce texte entend ainsi clarifier le droit applicable à ces demandeurs d'emploi particuliers. Le même décret adapte, en outre, certaines règles d'indemnisation afin de tenir compte des situations de suspension de la relation de travail (disponibilité, par exemple), des modalités de rémunération de ces agents ainsi que des dispositions statutaires qui leur sont

Lorsqu'ils sont privés d'emploi, les agents relevant des trois versants de la fonction publique, d'Orange et de la Poste sont soumis, en fonction de leur statut, aux règles de l'assurance chômage et aux dispositions spécifiques d'un décret publié en juin 2020.

Edoardo MARQUÈS

applicables. Ces dispositions s'appliquent aux personnels qui sont privés d'emploi à compter du 19 juin 2020.

Lorsqu'une administration adhère au régime d'assurance de l'Unedic, elle ne peut le faire qu'au profit des agents contractuels (c'est alors Pôle emploi qui les indemnise, sur la base du présent décret). Un fonctionnaire (titulaire ou stagiaire), involontairement privé d'emploi, est toujours indemnisé (sur la base du présent décret) par son administration d'origine, même si celle-ci a adhéré à l'Unedic.

I. LES AGENTS PUBLICS POUVANT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF DE L'ARE

L'article 72 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, prévoit le bénéfice de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (Are) :
– aux agents publics bénéficiant d'une rupture conventionnelle au sens du I et du III du même article 72, précité ;
– aux agents publics démissionnant dans

le cadre d'une restructuration de service donnant lieu au versement d'une indemnité de départ volontaire ;

– aux agents publics dont la privation d'emploi est involontaire ou assimilée à une privation involontaire.

Le décret n° 2020-741 du 16 juin 2020 relatif au régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public, pris en application du IV de l'article 72 précité, précise les modalités d'attribution et de calcul de l'Are dont peuvent bénéficier ces personnels. Ce décret rassemble ainsi en un seul texte l'essentiel des règles de chômage spécifiques aux agents de la fonction publique et précise leur articulation avec la réglementation de l'assurance chômage.

II. LES AGENTS CONSIDÉRÉS COMME INVOLONTAIREMENT PRIVÉS D'EMPLOI

Le décret du 16 juin 2020, précité, énumère les agents considérés comme involontairement privés d'emploi. Il s'agit :

- des agents publics radiés d'office des cadres ou des contrôles et les personnels de droit public ou de droit privé licenciés pour tout motif (à l'exception des personnels radiés ou licenciés pour abandon de poste et des fonctionnaires optant pour la perte de la qualité d'agent titulaire de la fonction publique territoriale dans les conditions définies par leur statut) ;
- des personnels de droit public ou de droit privé dont le contrat est arrivé à son terme et n'est pas renouvelé à l'initiative de l'employeur ;
- des personnels de droit public ou de droit privé dont le contrat a pris fin durant la période d'essai ou à son terme, à l'initiative de l'employeur ;
- des agents publics placés d'office, pour raison de santé, en disponibilité non indemnisée ou en congé non rémunéré à

d'emploi

l'expiration des droits à congés maladie ;
– des agents publics dont la relation de travail avec l'employeur a été suspendue, lorsqu'ils sont placés ou maintenus en disponibilité ou en congé non rémunéré en cas d'impossibilité pour cet employeur, faute d'emploi vacant, de les réintégrer ou de les réemployer. Le décret précise toutefois que les personnels qui n'ont pas sollicité leur réintégration ou leur réemploi dans les délais prescrits ne sont considérés comme ayant été involontairement privés d'emploi qu'à l'expiration d'un délai de même durée qui court à compter de la date à laquelle leur demande est présentée. Les agents concernés par ce cas de privation d'emploi sont réputés remplir la condition de recherche d'emploi requise pour bénéficier de l'Are (article L. 54213 du Code du travail).

Le décret du 16 juin 2020, précité, prévoit par ailleurs que les personnels placés dans l'une des trois premières situations de privation d'emploi, mentionnées ci-dessus, au cours d'une période de suspension de la relation de travail ne peuvent bénéficier de l'Are que s'ils justifient de n'avoir pu être réintégrés par leur employeur d'origine.

Le même décret identifie, par ailleurs, les personnels assimilés aux personnels involontairement privés d'emploi. Il s'agit :

- des personnels de droit public ou de droit privé ayant démissionné pour un motif considéré comme légitime au sens des mesures d'application du régime d'assurance chômage ;
- des personnels de droit public ou de droit privé ayant refusé le renouvellement de leur contrat pour un motif légitime lié à des considérations d'ordre personnel (pour suivre son conjoint, consécutivement à une nouvelle affectation, par exemple) ou à une modification substantielle du contrat non justifiée par l'employeur.

III. LES MODALITÉS D'OUVERTURE DES DROITS À L'INDEMNISATION

Si le Code du travail prévoit que la durée totale des activités salariées accomplies est prise en compte, le décret du 16 juin 2020, précité, ajoute que les périodes de suspension de la relation de travail doivent également être prises en compte, toutefois uniquement si les personnels sont rémunérés ou indemnisés durant cette période.

Afin d'assurer l'équité de traitement entre demandeurs d'emploi, ce même décret prévoit le maintien du versement de l'Are pour les demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise, déterminée dans les mêmes conditions que l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise pouvant être accordée aux demandeurs d'emploi relevant du régime d'assurance chômage.

IV. LA REDÉFINITION DES CAS DE CESSATION DES VERSEMENTS DES ALLOCATIONS-CHÔMAGE

Par ailleurs, ce décret identifie plusieurs situations entraînant la cessation du versement de l'allocation, qui s'ajoutent aux cas déjà prévus par le Code du travail (article L. 5421-4) et par la réglementation d'assurance chômage. En sont ainsi privés :

- les allocataires dépassant la limite d'âge qui leur est applicable, quelle que soit cette limite ;
- les allocataires bénéficiant d'une pension de retraite de droit direct, sauf lorsqu'elle est attribuée pour invalidité par un régime spécial de retraite à la suite d'une radiation d'office des cadres ou des contrôles ;
- les allocataires exerçant une activité professionnelle, sous réserve des règles de cumuls prévues par le Code du travail ;
- les allocataires refusant d'occuper un poste qui leur est proposé en vue de leur

réintégration ou de leur réemploi par l'employeur avec lequel la relation de travail a été suspendue et répondant aux critères fixés par les dispositions statutaires applicables ;

- les allocataires bénéficiant, sur leur demande, d'une nouvelle période de suspension de la relation de travail, y compris lorsque celle-ci est accordée par un employeur distinct de celui qui verse l'allocation.

V. LES MODALITÉS DE CALCUL DE L'ARE

La rémunération servant de base au calcul de l'allocation comprend l'ensemble des rémunérations brutes y compris les indemnités et primes perçues par ces personnels, dans la limite du plafond mentionné au 7^e alinéa de l'article L. 5422-9 du Code du travail (le financement du régime d'assurance chômage est assuré au moyen de cotisations assises sur le salaire dans la limite de quatre fois le plafond mensuel de la sécurité sociale, soit : 13 712 euros, depuis le 1^{er} janvier 2021).

Toutefois, sur demande des agents publics intéressés, les périodes de rémunération dans le cadre d'un temps partiel thérapeutique, d'un temps partiel dans le cadre d'un congé de proche aidant ou d'un temps partiel de droit à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou pour donner des soins à un enfant à charge ne sont pas prises en compte dans la période de référence pour la détermination du salaire de référence.

Ce même décret modifie, en outre, le règlement d'assurance chômage de l'annexe A du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage pour mettre ce texte en cohérence avec les évolutions portées par le présent décret. ▶

TOULOUSE/THÉÂTRE

UNE CRÉATION COLLECTIVE D'APRÈS KARL MARX



Retour en 1848, pour un spectacle autour du travail et de sa valeur.

Sylvain Creuzevault anime la compagnie Le Singe, installée dans le village d'Eymoutiers (Haute-Vienne), où il peut longuement répéter à loisir, avec sa troupe nombreuse, des spectacles axés sur « l'exploration des mythes qui nous fondent et nous dévorent ». Il y a eu *Notre terreur* (2010), *Le Capital et son singe* (2014), *Angelus Novus-AntiFaust* (2016), *Démons*, d'après Dostoïevski (2019) et *Construire un feu* (2020). Cette fois, il s'agit de *Banquet capital*, construit autour de la pensée de Marx, avec en exergue cette déclaration de lui : « L'Histoire ne fait rien, c'est l'homme réel et vivant, qui fait tout ». Le 13 mars 1848, le Cercle des républicains, réuni autour de Raspail, a besoin de se sustenter. Après dix-huit ans de Restauration monarchique, est déjà confisquée au peuple par la bourgeoisie libérale. Le travail et sa valeur se présentent alors comme l'enjeu majeur de ce qui se trame, en lien avec l'idéologie capitaliste qui assoit son emprise. C'est dans le chaudron originel de notre histoire contemporaine que Sylvain Creuzevault et quatorze acteurs nous précipitent. Corps des acteurs, corps historiques et corps social se mêlent inextricablement. Il nous est dit que « se mettant en bouche et en tripes ce qu'auraient pu dire Blanqui, Louis Blanc, Engels, Jeanne Duval et les autres, les comédiens portent une parole épique [...], mue par l'imprévisible et par l'opacité des idées en train de se tramer ». Un intense travail sur le plateau a présidé à cette création attendue. Le public est invité, à la fin, à venir partager le banquet républicain.

Stéphane HARCOURT

• C'EST PROGRAMMÉ DU 19 AU 21 MAI AU THÉÂTRE GARONNE, 1, AVENUE DU CHÂTEAU-D'EAU, TOULOUSE (31). WWW.THEATREGARONNE.COM.

GRENOBLE/EXPOSITION EN ROUE LIBRE DANS L'ART CONTEMPORAIN

Pour le printemps 2021, afin de changer d'air par rapport à celui de 2020 vécu en majeure partie confiné, le musée de Grenoble met sur pied l'exposition « En roue libre », qui doit permettre aux visiteurs de flâner dans ses collections d'art contemporain. À partir d'œuvres rarement montrées, rassemblées autour de thèmes privilégiant une approche spontanée, voire ludique, « En roue libre » se veut à la fois une initiation à la multiplicité des formes contemporaines et un moyen, pour le visiteur, de concevoir – de manière personnelle – son propre itinéraire au sein d'un univers foisonnant, souvent déroutant. On note ainsi des œuvres de Peter Stämpfli, Tony Cragg, Arman (*Allegro con brio*, 1977, accumulation de guitares), Erró, Cindy Sherman, Bridget Riley, etc.

• C'EST PRÉVU DU 24 AVRIL AU 25 JUILLET, AU MUSÉE DE GRENOBLE, 5, PLACE LAVALETTE, GRENOBLE (38). WWW.MUSEEDEGRENOBLE.FR

SORTIES FILMS

Cure

KIYOSHI KUROSAWA (JAPON)

Né en 1955, ce cinéaste n'a aucun lien de parenté avec son illustre homonyme, prénommé Akira, mort en 1998, à qui l'on doit de mémorables chefs-d'œuvre épiques. Kiyoshi, lui aussi, a du talent. *Cure* (1997), suit pas à pas la démarche hésitante de l'inspecteur Tanabe, dans une sombre enquête sur des meurtres inexplicables, au sein d'une ville grise, couleur de cauchemar métaphysique.

• LA CINETEK, UNIVERSCINÉ, CANAL VOD.

Dementia 13

FRANCIS FORD COPPOLA (ÉTATS-UNIS)

Un des premiers titres du grand cinéaste qui, en 1963, se faisait les dents sur le film noir, avec gros plans grotesques et contre-plongées en série, ne lésinant donc pas sur les effets spectaculaires en pastichant Hitchcock. Le cadavre d'un riche héritier jeté à l'eau; le souvenir d'une fillette noyée; un tueur à la hache; des blondes en tenue légère... Bref, un régal du genre.

• MUBI, ORANGE.

Rencontres du troisième type

STEVEN SPIELBERG (ÉTATS-UNIS)

Truffaut joue un scientifique français dans ce film de 1977, cinquième long-métrage du père d'*E.T.*, où l'on attend l'arrivée d'extraterrestres dans un univers peuplé de signes annonciateurs.

• LA CINETEK, FILMOTV, UNIVERSCINÉ.

SÈTE/UNE BOURSE POUR CHERCHEURS ET CHERCHEUSES SUR L'ART COMMERCIAL DU XX^e SIÈCLE

Trois institutions, la Fondation Antoine de Galbert, l'Institut national d'histoire de l'art (Inha) et le Musée international des arts modestes (Miam) – qui a vingt d'existence cette année et que préside l'artiste Hervé Di Rosa – se sont associées pour proposer une bourse de recherche dans le domaine de l'art modeste, en particulier l'art commercial du XX^e siècle. La date limite du dépôt des candidatures est le lundi 22 mars. Le rapport de recherche devra être remis en juin 2022. La bourse court sur douze mois, à hauteur de 2 000 euros par mois. L'appel à candidatures est international. Selon Hervé Di Rosa, « l'art modeste n'est ni un concept ni un mouvement », « c'est le regard sans dérision du collectionneur et de l'artiste sur les objets du quotidien et les créations inutiles ».

Antoine SARRAZIN



- MUSÉE INTERNATIONAL DES ARTS MODESTES, 23, QUAI MARÉCHAL-DE-LATTRE-DE-TASSIGNY, SÈTE (34). [HTTPS://MIAM.ORG](https://miam.org)
- INFORMATIONS SUR LA PLATEFORME DE L'INHA [HTTPS://CANDIDATURE.INHA.FR](https://candidature.inha.fr)



AUDEMARSPIGUET

L'Italien Quayola a été primé pour ses installations vidéo.

PACA/IMAGINAIRES LE PRIX INTERNATIONAL

Dans le numéro 662 d'*Options*, nous annonçons en grande pompe la tenue de « Chroniques, biennale des imaginaires numériques » à Aix-en-Provence, Marseille et Avignon. Il y avait un prix à la clé. Il est allé à l'artiste italien Quayola, pour la série *Remains* et l'ensemble de son œuvre, qui traite de l'iconographie classique avec des installations vidéo, des sculptures et des photographies. Dans le but d'accompagner quelqu'un qui promet, le jury a décerné une mention spéciale à Claire Williams, jeune artiste installée à Bruxelles, pour son œuvre *Zoryas*, visible, dès l'ouverture à Aix du 21, bis Mirabeau, espace culturel départemental, jusqu'au 7 mars.

FORBACH/DANSE TELS DES ÉTOURNEAUX

La compagnie de cirque XY s'associe au chorégraphe Rachid Ouramdane pour un spectacle, intitulé *Möbius*, construit à partir des murmurations – les regroupements importants d'oiseaux en vol – de milliers d'étourneaux dont les déplacements, tels des nuages chorégraphiques, « témoignent autant de l'harmonie que du mystère ». Les artistes s'inspirent de ces ballets aériens pour développer une forme d'intelligence collective à la croisée de la danse et du cirque. Les mouvements sont constitués d'acrobaties à l'énergie et à la fréquence particulière. Cela suscite un trouble dans la perception des spectateurs, quand les acrobates, en une fraction de seconde, passent d'un à quinze sur scène et se meuvent dans les airs à une vitesse vertigineuse.

• C'EST ANNONCÉ POUR LE 22 MAI AU CARREAU, SCÈNE DE FORBACH ET DE L'ARC MOSELLAN, 71, AVENUE SAINT-RÉMY, À FORBACH (57), [HTTPS://CARREAU-FORBACH.COM](https://carreau-forbach.com)

CHÂTILLON/OBJETS IL Y A DES CUBES EN FOLIE

Céline Garnavault, coiffée d'un casque de chantier jaune, manipule avec dextérité soixante cubes connectés, dont surgissent les bruits de la ville : klaxons, rumeurs du marché, ronflement de pales d'hélicoptère... Une vraie fantaisie électronique où les cubes à la fin se révoltent, conduisant à une bien réjouissante cacophonie qui enchante les enfants, auxquels le spectacle *Block* est d'abord adressé.

• ANNONCÉ POUR LE 24 MARS, AU THÉÂTRE DE CHÂTILLON, 3, RUE SADI-CARNOT À CHÂTILLON (92). [WWW.THEATREACHATILLON.COM](http://www.theatreachatillon.com)

MOULINS/EXPOSITION

LES US ET COSTUMES DE YÁNNIS KÓKKOS

SCÉNOGRAPHE, METTEUR EN SCÈNE DE THÉÂTRE ET D'OPÉRA, IL HABILLE AUSSI DEPUIS PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE, PARTOUT DANS LE MONDE, CHACUN DE SES INTERPRÈTES AVEC UNE SPLENDEUR DANS L'INVENTION JAMAIS DÉMENTIE.

On ne sait toujours pas sur quel pied danser. Du haut en bas de l'échelle, des dizaines de milliers d'artistes, de techniciens, d'employés, dans le domaine de la culture littéralement atterré, sinistré à plus ou moins longue échéance, rongent leur frein sans plus d'espoir. Chaque jour qui passe, dans une période où la notion du temps a perdu son sens au cours de la répétition lancinante d'une vie quotidienne d'astreinte, ressemble furieusement à celui de la veille ou d'il y a six mois. Il y a bien, ici et là, des tentatives sinon de révoltes, du moins d'alternatives. À Avignon, par exemple, une poignée de comédiens, prudemment masqués, ont manifesté dans la rue, vite cernés par la police. À Rennes, on a joué dans un théâtre en respectant scrupuleusement la distance entre les spectateurs. Ailleurs, c'est en plein air qu'on a donné une pièce. Les musées semblent déserts depuis une éternité. Au Louvre, on en profite

● CENTRE NATIONAL DU COSTUME DE SCÈNE, QUARTIER VILLARS, ROUTE DE MONTILLY, À MOULINS (03). WWW.CNCS.FR

pour restaurer les salles des collections égyptiennes. Le Centre Pompidou fait visiter sur écran son exposition Matisse. D'autres institutions font de même. Le virtuel supplante durablement le vivant. Quant aux films, ils ne se consomment plus qu'à domicile et Netflix étend son empire dans les ménages.

Assister à des avant-premières en « présentiel »

Il existe encore, dans les moments de tolérance d'une relative circulation, la possibilité, pour des professionnels de la profession journalistique, d'assister à des avant-premières « en présentiel », suivant ce vilain mot entré au lexique viral. Cela vaut pour des théâtres et quelques musées. On est alors le témoin d'une manifestation dont le compte rendu peut être, soit différé, dans le vœu qu'un jour la liberté revienne, soit immédiat ou presque, en donnant à rêver un tant soit peu sur un événement dont le lecteur putatif est momentanément écarté. J'avoue n'être pas friand de cette pra-

tique, car le lecteur, ne pouvant vérifier ce qu'écrit le journaliste, devient symboliquement le partenaire manquant de l'affaire, quand bien même il n'aurait pas le goût ni le loisir d'aller y voir lui-même. J'ai fait une exception le 12 janvier, pour un voyage de presse à Moulins (Allier), au Centre national du costume de scène et de la scénographie (Cnsc), qui affiche une exposition d'envergure intitulée « Scènes de Yánnis Kókkos ». Yánnis Kókkos est scénographe, créateur de costumes, metteur en scène de théâtre et d'opéra. Je le connais et je l'admire depuis cinquante ans au bas mot, d'abord pour ses travaux dans le théâtre. Ce voyage impromptu m'a permis de découvrir un établissement axé sur la mémoire concrète du « spectacle vivant » à partir des vêtements d'invention qui ont habillé, au fil du temps, des corps d'acteurs, de chanteurs, de danseurs, dans des représentations le plus souvent prestigieuses, à tout le moins lestées de sens. Les costumes de scène déposés au Cnsc ont été réalisés dans des ateliers spécialisés, qu'ils aient été au sein de théâtres



Maquette de costume pour une dame représentant la nuit dans *Hernani* de Victor Hugo. Mise en scène d'Antoine Vitez.



Centre national du costume de scène et de la scénographie a mis Yánnis Kókkos à l'honneur.



Yánnis Kókkos a pour habitude de créer lui-même les costumes décors de ses mises en scène. Ici *Turandot*, de Puccini, en 2013.

C2IMAGES POUR L'OPÉRA NATIONAL DE LORRAINE

ou dans le privé, pour un artiste en particulier, selon les mêmes techniques de fabrication que dans la haute couture (aux mesures de l'artiste qui les a conçus). Dès l'entrée dans les collections, ces costumes sont dotés du statut d'objets patrimoniaux. Ils ne seront plus portés sur scène. Leur présentation au public doit faire appel à des supports inertes, sans dommage pour leur intégrité. Le « mannequinage » est l'opération qui consiste à prévoir un support à la mesure du costume, afin de respecter son allure et les formes du corps auquel il était destiné, tout en intégrant les contraintes de conservation pendant la durée de l'exposition. Des éléments de lingerie, jupons et corsets, sont parfois à recréer, car marquant dans la collection.

Le point de départ est bien sûr le costume. L'ensemble des pièces qui le constituent, de même que la documentation iconographique (dessin original, photographies) qui permet de l'appréhender. Le type de mannequin est choisi avec le scénographe de l'exposition : mannequin préexistant qu'il faut adapter à l'aide de rembourrages ou par modelage ; mannequin créé sur mesure qui peut également disparaître

Dès l'entrée dans les collections, ces costumes sont dotés du statut d'objets patrimoniaux.

sous le costume d'une simple structure ; mannequin housé de noir, d'écru ou plus fantaisiste encore... Certaines pièces, trop fragiles, sont exposées à part.

Installé sur un site de quatre hectares, le Cnccs occupe une partie du Quartier Villars, caserne de cavalerie datant de la fin du XVIII^e siècle. Commencée en 1770, la construction s'est étendue sur un siècle. Les plans du bâtiment principal sont dus à l'architecte Jacques-Denis Antoine (1733-1801), auteur, entre autres, de l'Hôtel des Monnaies à Paris. Endommagé pendant la Seconde Guerre mondiale, le bâtiment principal, modifié, devint une caserne de gendarmerie qui, en 1980, après désaffectation, était vouée à la destruction. Par bonheur, en 1984, le sauvetage eut lieu grâce à un classement aux Monuments ...



JEAN-MARC TEISSONNIER

... historiques, et l'État proposa à la ville de Moulins d'y implanter le Cnccs...

Ce jour-là, la visite s'est effectuée en suivant les explications éclairées des deux commissaires de l'exposition, Delphine Pinasa, directrice du Cnccs, et Catherine Treillhou-Balaudé. Yánnis Kókkos et Anne Blancard, son épouse, qui œuvre avec lui en qualité de dramaturge, étaient présents ainsi que Nicolas Sire, scénographe de l'exposition, collaborateur de longue date de Kókkos. Répartie en treize salles selon les thèmes définis (Ateliers, Nuits, Songes, Forêts, Pouvoirs, Noir, Autres scènes, Tréteaux, Ors, Tragédies, Blanc, Odyssées) l'ensemble illustre à merveille la puissance d'invention chatoyante de Kókkos, chez qui tout commence par la main qui rêve vite sur le blanc du papier. De nombreux dessins en témoignent. En cinquante-trois ans de carrière, il a œuvré à plus de 200 spectacles de théâtre et d'opéra, cela aussi bien à la Comédie-Française qu'à l'Opéra national de Paris, au Capitole de Toulouse, à Nanterre-Amandiers, à l'Opéra de Lorraine, au Teatro Royal de Madrid, au Grand Théâtre de Genève, au Hambourg Ballet, comme au Centre national des arts du spectacle de Pékin. Dans l'art lyrique, cela représente une coopération avec les plus grands chefs au pupitre. À la Scala de Milan, il a commencé, en 2020, les répétitions de *Lucia di Lamermoor*, de Donizetti, dont la première a été reportée pour raison sanitaire.

Yánnis Kókkos naît en Grèce en 1944. En 1963, il est en France, étudie à l'école du Centre dramatique de l'Est dirigée par

Hubert Gignoux, puis ce sont des rencontres primordiales (Antoine Vitez, de Chaillot à la Comédie-Française, Jacques Lassalle, Michel Vinaver et tant d'autres) et le pas sauté avec sa première mise en scène en 1987.

Chacun taillé dans une matière noble

Magnifiquement éclairées (Laurent Castaingt), les pièces ainsi mises en valeur rendent compte d'une inspiration jamais démentie, qui épouse à ravir des univers infiniment divers, depuis *Le Soulier de satin*, de Paul Claudel, spectacle mythique dont les valeurs esthétiques rappellent le Siècle d'or espagnol, jusqu'à *Turandot*, de Puccini, où une Chine imaginaire semble plus vraie que la vraie, fût-elle fantasmée. À côté de ces fastes, d'autres costumes, aussi parlants, ont la franchise de l'épure, chacun taillé dans une matière noble et surprenante. On ne peut, décidément, décrire ici une par une les beautés à la fois artistiques et artisanales – ô couturières – nées du cerveau de Kókkos. On ne peut que souhaiter (néanmoins sans illusion) que les visiteurs puissent, le plus vite possible, goûter ce fastueux voyage d'art. En tout cas, le Cnccs s'engage à perpétuer, dès que possible, la montre de « Scènes de Yánnis Kókkos ». Sous le même titre, publié par Actes Sud, un beau livre (336 pages, quelque 200 illustrations, 39 euros), donne la parole à l'artiste. Il y évoque avec une émotion contenue son enfance et son adolescence en Grèce, il y trace des portraits de ses

pairs qui ont compté pour lui, il y affirme ses vues sur l'art et se définit, en toute subtilité, en de courts textes nourris par une culture extrêmement profonde, dont la racine initiale demeure en Grèce.

Si le créateur de costumes est honoré, il faudra attendre, pour le scénographe (bien qu'il y ait aussi, dans l'exposition, des maquettes et des plans) que soit en ordre de marche l'extension du domaine du Cnccs, grâce à un autre bâtiment du quartier Villars, d'une superficie de 2 000 mètres carrés, justement dévolu à la scénographie. Sur

500 mètres carrés est prévu un parcours muséographique en quatre volets, soit un « lever de rideau : qu'est-ce que la scénographie ? Présentation de la scénographie théâtrale » ; « acte I : la conception de la scénographie » ; « acte II : la fabrique du spectacle et les ateliers de décors » ; « acte III : de l'atelier à la scène : les métiers du plateau et de la représentation ». Le montant de l'opération est de 5,5 millions d'euros. Les travaux ont débuté en septembre. L'ouverture est prévue au premier semestre 2022. ▶

Jean-Pierre LÉONARDINI



CNCCS/PASCAL FRANCOIS

Costume de la Toison d'or créé pour *Medea*, de Luigi Cherubini, en 2005.

Chez Yánnis Kókkos, tout commence par la main qui rêve vite sur le blanc du papier.

Centre national du costume de scène et de la scénographie est sis à Moulins, dans l'Allier.

JEAN-MARC TEISSONNIER



ANTONIO SALIERI

La légende du héraut

Dans la culture populaire, il est celui qui a assassiné Mozart. Démentie par les historiens et les musicologues, la rumeur qui court depuis Pouchkine et fut portée à l'écran par Milos Forman a la vie dure, présentant Antonio Salieri comme un musicien médiocre, jaloux d'Amadeus au point de l'empoisonner. Dans la réalité, les deux compositeurs étaient rivaux, certes, mais pas ennemis. Francs-maçons tous les deux, ils ne manquaient pas de s'entraider et collaboraient à l'occasion, comme sur la cantate *Pour la santé retrouvée d'Ophélie*. Pédagogue reconnu, Salieri eut pour élèves Beethoven, Schubert, Liszt – pas moins –, et se vit confier par Mozart la formation de son second fils, Franz Xaver. Autre preuve des liens qui unissaient les deux hommes, Antonio fut l'un des rares à assister aux obsèques de Wolfgang. Côté renommée, l'Italien, né en 1750 près de Vérone, n'avait pas grand-chose à envier à son cadet. Figure de la vie musicale viennoise de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, ami de Haydn, Salieri occupa tour à tour les fonctions de compositeur de cour, de directeur de l'opéra italien et de maître de chapelle de l'empereur. Ses œuvres, jouées dans toute l'Europe, comptent des pièces instrumentales, dont des variations très inventives sur le thème de la *Folia di Spagna*, ainsi qu'une vingtaine d'opéras, genre dans lequel il excella. Il se dit que c'est en assistant aux *Danaïdes* que Berlioz aurait décidé de devenir compositeur. Salieri sombra dans l'oubli après sa mort, plombé par sa légende. Une injustice qu'entendent réparer plusieurs interprètes depuis quelques années. Parmi elles, Diana Damrau (croisée dans le précédent numéro dans *Donizetti*) et Christophe Rousset. Après *Les Danaïdes*, *Les Horaces* et *Tarare*, le chef et claveciniste, né il y a 60 ans, dirige un quatrième opéra, *Armide*, écrit à 21 ans, et bien moins connu que celui de Lully. Pour raconter les aventures de la magicienne musulmane éprise du croisé Renaud, Lenneke Ruiten et Florie Valiquette, les Talens lyriques et le Chœur de chambre de Namur, pour deux heures de chant et de musique hautes en couleurs et vibrantes de sensualité.

• LES TALENS LYRIQUES, CHRISTOPHE ROUSSET (DIR.), ANTONIO SALIERI. *ARMIDE*, 2 CD APARTE, 19 EUROS.

WOLFGANG AMADEUS MOZART

Requiem pour un chef australien

C'est entendu, le *Requiem* n'était pas une manœuvre de Salieri pour se débarrasser de Mozart, mais une commande du comte Walsegg ravagé par la mort de son épouse. Disparu il y a dix ans, Sir Charles Mackerras en signait un enregistrement en 2003, à posséder au même titre que les historiques Walter et Giulini ou la version de 2016 de René Jacobs. Éminent mozartien, le chef australien mettait son intuition au service d'une élégance majestueuse, alliant l'énergie à un sens aigu de la théâtralité, dont les neuf symphonies (n°29, 31, 32, 35, 36, et de 38 à 41) sur instruments modernes réunies dans le présent coffret sont le témoignage.

• SCOTTISH CHAMBER ORCHESTRA, SIR CHARLES MACKERRAS CONDUCTS MOZART, 5 CD LINN RECORDS, 26,99 EUROS.

LYON

BLABLABLA

C'est le titre que l'Encyclopédie de la parole donne à un spectacle à hauteur d'enfant (mise en scène d'Emmanuelle Lafon), prévu du 6 au 14 avril. L'actrice, musicienne et danseuse Armelle Doucet y transforme sa voix et fait naître une multitude de personnages, de situations et de paysages. C'est au Théâtre 14, 20, avenue Marc-Sangnier, Paris 14^e.
• <https://theatre14.fr>

MÉMOIRE

Celle de la déportation devrait être à l'honneur le 30 mai (16 heures) à la Maison Elsa-Triolet-Aragon (Moulin de Villeneuve, à Saint-Arnoult-en-Yvelines), grâce à la soprano Raquel Camarinha et au pianiste Yoan Héreau, avec des vers chantés, d'Aragon et de Desnos, ainsi que la *Chanson de la déportée*, de Jean Gandrey-Réty.
• www.maison-triolet-aragon.com

MOUETTE

D'après celle de Tchekhov, célèbre entre toutes, est prévue du 25 au 30 juin, la mise en scène de Cyril Teste (collectif MxM) à la Maison de la culture de Seine-Saint-Denis (Mc93) de Bobigny.
• www.mc93.com

bouteilles

Bourgogne 2018

Dès sa sortie, aux premières dégustations, le 2018 s'annonçait comme un millésime hors normes, particulièrement réussi en Bourgogne, un millésime de rêve offrant des volumes généreux et une superbe qualité, un phénomène rare comme un vigneron en voit seulement une ou deux fois dans sa vie, résultat d'une météo optimale.

Deux ans après, le pronostic est confirmé. La parfaite maturité des pinots noirs a produit des vins à la fois aromatiques, riches et complexes, superbement équilibrés. La qualité des tanins leur permettra d'évoluer très favorablement au cours des prochaines années en leur assurant un réel potentiel de garde. Mais point trop n'en faut ! Attention aux vins trop extraits qui nécessiteraient une trop grande patience avant d'en profiter.

Hors des grandes étiquettes – et donc accessibles financièrement mais aussi gustativement après quatre ou cinq ans de cave –, je vous recommande deux excellentes maisons.

Le domaine Huguenot, héritier d'une dizaine de générations de vignerons, propose une superbe gamme en fixin, marsannay et gevey-chambertin, dans une fourchette comprise entre 21 euros pour un marsannay blanc et 51 euros pour un gevey-chambertin premier cru. Particulièrement savoureux et déjà très bons dans leur jeunesse, les marsannay Champs perdrix et Charme aux prêtres à 26,50 euros.

Le domaine Jeannin-Naltet dirigé par Benoît Eschard, au top de l'appellation mercurey, propose un « simple » Vieilles vignes au nez concentré de fruits rouges, opulent en bouche, avec une matière dense et des tanins sucrés pour 15 euros. Trois premiers crus méritent également votre attention, dont le Clos des Grands-Voyens, au nez de fruits mûrs et d'épices douces, un vin d'une grande pureté, suave et complexe, bâti pour affronter sereinement un avenir rapproché.

Georges SULIAC

Domaine Huguenot
contact@domainehuguenot.com

Domaine Jeannin-Naltet
domaine@jeannin-naltet.fr

lire les polars

CHÂTIMENT

De Lyon à Cordoue

UN DUO DE FLICS
À FLEUR DE PEAU
ENQUÊTE DANS
LES MILIEUX
INTERLOPES DE
LA CAPITALE DES
GAULES, TANDIS
QUE LE RUSTIQUE
EL GORDO DOIT
SE COLLETER AU
TERRORISME 2.0.



Tout commence par un radeau à la dérive sur la Saône. À son bord, un corps crucifié et mutilé, qui arbore sur la peau un dessin d'orchidée. En ce dimanche des Rameaux 1998, un homme de 33 ans vient de mourir ainsi... Ouverture percutante, qui n'étonne nullement de la part de François Médéline. Son précédent titre, *Tuer Jupiter* (2018), ne le voyait-il pas conter l'assassinat d'Emmanuel Macron? Encore plus gonflé peut-être, dans *L'ange rouge*, ses pas se calquent sur ceux de James Ellroy (auteur du mythique *Dahlia noir*), son icône littéraire. D'aucuns ont invoqué le plagiat, mais c'est bien d'un hommage qu'il s'agit, auquel Médéline insuffle sa personnalité, tout en faisant siens les préceptes emblématiques de son maître : personnages d'exception, cadre urbain souverain, écriture saccadée et répétitive au service de l'ampleur du propos.

Hors normes, le duo de la brigade criminelle de Lyon chargé de l'enquête s'affiche assurément ainsi. Le commandant Alain Dubak, déglingué de la vie et de son boulot, a hérité de son passage aux stupés – où il consommait les produits qu'il saisissait – une addiction doublée de troubles hallucinatoires. Son adjointe et indéfectible soutien (professionnel et humain) est la capitaine Pirol, dite Mamy. Signes particuliers : ex-boxeuse en surpoids, accro aux sucreries qu'elle ingurgite jour et nuit, perverse dans le maniement du tonfa. Deux êtres intensément fragiles, pour qui la traque du tueur christique aux orchidées, qui va récidiver, s'apparente à celle de leurs fantômes... La ville-théâtre, c'est Lyon. Une métropole que le récit nous dévoile dans une dimension peu gratifiante, comme en témoigne la fabuleuse scène dans les souterrains de la Croix-Rousse. La capitale des Gaules se révèle aussi sociologiquement, leur périple amenant le couple de flics à investiguer dans le milieu des étudiants en Beaux-Arts ou dans celui, glauque, des intégristes et extrémistes de la cité. Porté par un style direct – point de vue de Dubak relaté à la première personne, phrases effilées, au passé composé –, *L'ange rouge* installe sa fureur poisseuse en se jouant des clichés du tueur en série. En coda de ce ballet funèbre, de somptueuses dernières pages, tragiques et bouleversantes... Bonne nouvelle : il s'agit là d'un premier opus ; on retrouvera Dubak et Mamy...

Cap sur le 9 juin 2022. Sale journée pour la finance internationale. En France, au Japon,

au Nigeria, aux États-Unis, en Australie et en Espagne, six de ses pontes, grands patrons ou magnats, sont enlevés. Une revendication tombe, celle de l'Internationale des victimes du capitalisme, qui érige sur le Net un tribunal populaire pour crime économique et écologique envers l'humanité. Le jury : la population mondiale, qui doit juste « liker » pour condamner...

Sept milliards de jurés ? évite l'écueil du grand spectacle superfétatoire. Non, Frédéric Bertin-Denis ne nous fera pas courir d'un point à l'autre du globe, à la poursuite d'un suspense factice : nos héros réussiront-ils à sauver l'économie mondiale ? Mieux, c'est comme s'il profitait du postulat jubilatoire de son intrigue pour donner naissance à un nouveau sous-genre : le thriller intimiste. Malin, l'auteur condense l'action à Cordoue, lieu du rapt espagnol. L'enquête est confiée à Manolo El Gordete, alias El Gordo (« le gros »), flic adepte de justice sociale autant que de bonne chère et de whiskies rares. Un policier à l'ancienne, pour qui un smartphone, comme toute autre technologie, est l'œuvre du diable (le comble pour quelqu'un chargé de dépister des terroristes 2.0 !) et dont la sensibilité anar le rapproche de ceux qu'il poursuit...

Sorti juste avant le premier confinement, voici un roman passé sous les radars. Il n'est pas trop tard pour lui rendre justice. Sa narration nerveuse, alternant procédure policière et faits et gestes des activistes pourchassés (des altermondialistes à l'utopie plus essoufflée que dangereuse) convainc et emporte. À des péripéties prenantes répondent des considérations bienvenues quant aux ravages d'un capitalisme outrancier, ou sur l'Espagne, que le romancier affectionne ostensiblement, polluée par des relents franquistes. Piment résolument humaniste de cette lecture, El Gordo est apparu une première fois dans un lointain roman de 2012. On espère une réédition...

Serge BRETON

BIBLIOGRAPHIE

- FRANÇOIS MÉDÉLINE, *L'ANGE ROUGE*, LA MANUFACTURE DE LIVRES, 2020, 510 PAGES, 20,90 EUROS.
- FRÉDÉRIC BERTIN-DENIS, *SEPT MILLIARDS DE JURÉS ?*, LAJOUANIE, 2020, 415 PAGES, 19 EUROS.

lire les romans

EU GÉNISME

Nazisme et résistance

DEUX STUPÉFIANTS ROMANS ALLEMANDS, DANS L'INTIME DE LA GUERRE, CONTENT LA VIE ET LA MORT DES HANDICAPÉS MENTAUX SOUS LE III^e REICH.



Les écrivains sont ceux qui parlent lorsqu'il n'y a plus personne pour dire l'horreur de la guerre. L'écrivain devient alors acteur de la mémoire collective. Celle-ci ne parvient à nos oreilles que lorsque le récit est intime, permet à chacun d'échapper à l'accélération du temps, à la dictature du présent, aux inquiétudes identitaires.

Dans le roman de Norbert Scheuer, *Les Abeilles d'hiver*, il est question d'intimité : l'intimité du journal personnel d'Egidius Arimond, fils d'un apiculteur de l'Eifel, région allemande proche de la frontière Belge. Avant d'être révoqué par les nazis pour cause d'épilepsie, il fut professeur d'histoire et de latin. Depuis, il s'occupe des ruches héritées de son père et observe le dangereux ballet aérien des bombardiers anglais et américains. L'après-midi, il traduit les textes d'un moine du xv^e siècle, Ambrosius, chassé des ordres pour ses liaisons féminines. Egidius raconte la quête des médicaments, ses crises, ses traductions latines, son travail d'apiculteur, les saisons, le temps qui passe, et les femmes dont il espère que les maris repartiront bientôt au front... Dans de fausses ruches, il cache des juifs qu'il achemine à la frontière. Il le fait contre de l'argent, qui lui sert à acheter ses remèdes. « *L'argent vient toujours en premier, et la vertu après* », précise-t-il.

Bien sûr, le ciel est omniprésent, mais aussi les profondeurs de la terre, celles d'une mine désaffectée où il cache les fugitifs. Et c'est probablement dans les profondeurs de ses crises qu'il se soustrait à l'horreur du quotidien. Elles le projettent dans un autre monde « *dans lequel une minute peut durer des heures ou des jours* ».

Cet enivrant roman, si poétique, est aussi un traité d'apiculture. Les colonies d'abeilles sont des organismes qui inspirent au printemps, expirent en été. En hiver, elles se vouent à leur survie. La guerre n'est-elle pas l'hiver des hommes et femmes ?

La première voix du roman de Barbara Zoeke, *L'Heure des spécialistes*, est celle de Max Koenig. Il a en commun avec Egidius, non seulement d'avoir été professeur, mais d'être, lui aussi, « malade mental ». Non pas épileptique, mais atteint de la maladie d'Huntington, surnommée « danse de Saint-Guy », maladie rare et héréditaire entraînant de graves troubles moteurs et cognitifs. Ce qui, dans l'Allemagne nazie, vaut condamnation à mort. Au sanatorium de Wittenau, il détecte, sous les blouses blanches des méde-

cins, des uniformes noirs. Cela ne l'empêche pas de se lier d'amitié avec Oscar, un petit garçon mongolien, avec Carl le poète, qui écrit une litanie sur le noir, avec la jeune orpheline Elfie et avec l'infirmière en chef Rosemarie, qui symbolise la résistance. Et de croiser ses souvenirs de bonheur (avec son épouse Fée et sa fille Poupette), ses regrets (le professeur Clampe ne lui a-t-il pas conseillé de quitter l'Allemagne en 1934 ?), son passé (le suicide de ses parents). Peu à peu, Max Koenig se rend à l'évidence : il est condamné à l'exclusion, puis à l'élimination.

Mis en place en 1939, sous le nom de code Aktion T4, l'« inconcevable » programme d'« hygiène raciale » destiné à « purifier la race aryenne » organise l'élimination des handicapés, des malades incurables et des déficients mentaux. Il est interrompu en 1941, tout du moins officiellement.

Barbara Zoeke donne la parole au médecin chef responsable de l'unité d'euthanasie où la mort du professeur Max Koenig est programmée. Friedel Lerbe est un jeune docteur ambitieux et, pour réussir, il faut bâillonner sa conscience et se rendre indispensable : les médecins ne sont-ils pas des combattants, au même titre que les soldats du front ? Alors Lerbe apprend vite à rédiger des causes de décès plausibles afin de ne pas laisser de traces, tout en ouvrant le robinet de gaz. La routine des exécutions, décrite avec minutie, est terrifiante. Elle renvoie à la « banalité du mal », réduisant l'action de Lerbe à un rituel quotidien, l'efficacité évinçant toute morale : « *Au fond, nous ne les haïssons pas. Nous faisons seulement le nécessaire, le nécessaire pour l'Allemagne.* » Même la langue est détournée. Les incinérateurs de cadavres ne sont nommés que par l'abréviation « IC », moins explicite : « *Nous nous abritons derrière des termes riants. Cela facilitait le travail.* »

Roman factuel, terriblement émouvant, savant mélange de fiction littéraire, de connaissances « cliniques », jalonné de références historiques, il parcourt l'intimité des victimes et des bourreaux. Bouleversant !

Jean-Marie OZANNE

BIBLIOGRAPHIE

• NORBERT SCHEUER, *LES ABEILLES D'HIVER*, ACTES SUD, 2021, 368 PAGES, 22,50 EUROS.

• BARBARA ZOEKE, *L'HEURE DES SPÉCIALISTES*, BELFOND, 2020, 256 PAGES, 22 EUROS.

FEMMES

La violence, un genre certain

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SONT DEVENUES UN ÉLÉMENT MAJEUR DU DÉBAT PUBLIC ET DES MOBILISATIONS TOUCHANT À L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ. UNE ENQUÊTE DE L'INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES VIENT NOUS RAPPELER, STATISTIQUES À L'APPUI, QU'AU TRAVAIL AUSSI LA VIOLENCE A UN GENRE.

La chronique des violences faites aux femmes est scandée par des prénoms, par des slogans collés sur les murs en lettres capitales, par des procès et des manifestations. Si elle est spectaculaire, cette dimension n'est qu'un pauvre reflet de la réalité du phénomène. D'une part à cause du chiffre noir, à savoir tout ce qui n'est pas déclaré. D'autre part, parce que les définitions de la violence qui autorisent l'action de la police et de la justice sont, de fait, limitées. C'est autour de ces deux dimensions que se joue l'apport majeur de l'enquête démographique « Violences et rapports de genre », dite « Virage »¹. Pour qualifier la violence, les chercheurs de l'Ined ont retenu la notion d'atteinte à l'intégrité physique et morale de la personne. Cela permet de prendre en compte les actes, gestes et paroles qui visent à « *imposer sa volonté à l'autre, le dominer au besoin en l'humiliant, en le dévalorisant, en le harcelant jusqu'à sa capitulation et sa soumission* ». Cette définition élargie permet de cerner la

réalité d'un continuum de la violence, qui ne saurait être ramenée à ses seules manifestations extrêmes. Ce scope élargi permet également une approche comparative des déclarations des femmes et des hommes, qui confirme que les hommes, eux ne connaissent pas ce continuum. Les femmes, elles, expérimentent littéralement un parcours dans lequel chaque fait vient se situer dans un ensemble plus vaste qui inclut les menaces, les agressions verbales, les atteintes psychologiques, les violences physiques et sexuelles.

La hiérarchie tenue responsable des pressions psychologiques

Présente partout, cette violence « *perpétrée de façon univoque et destructive* » se manifeste évidemment dans les mondes du travail : ainsi, 20 % des femmes et 15,5 % des hommes déclarent avoir subi au moins un fait de violence dans les douze derniers mois au travail et, pour 8 sur 10 d'entre eux et elles, il s'agit de violences multiples et plurielles. Ces résultats, en soi effarants, doivent être revus au filtre du genre. Car non seule-

ment femmes et hommes n'affrontent pas les mêmes violences, mais les femmes déclarent le double de violences sexuelles, du type allusions sexuelles, propos dérangeants, chantage et agressions sexuelles. Cela concerne 4 % d'entre elles, contre 2 % des hommes. On retrouve le même décalage au chapitre des violences physiques (2 % contre 1 % des hommes) et lorsqu'il s'agit d'insultes et de pressions psychologiques. Sans surprise, dans un nombre élevé de cas, c'est la hiérarchie qui est tenue pour responsable des pressions psychologiques (38 % pour les femmes et 46 % pour les hommes) et des atteintes au travail (58 % pour les femmes et 66 % pour les hommes).

On retrouve plutôt les intervenants étrangers à l'entreprise – qu'il s'agisse du public ou des fournisseurs – du côté des violences physiques, avec là encore un décalage notable entre les femmes (68 %) et les hommes (39 %).

Les violences sexuelles témoignent également d'une asymétrie de genre : si les hommes accusent plutôt leurs collègues, les femmes, elles, se retrouvent exposées

1. À retrouver sur <https://virage.site.ined.fr>



DENISE ROSSANO/MAXPPP

aux violences sexuelles de leurs collègues, de la hiérarchie ainsi que du public. Même si cela surprend, on doit hélas constater que le statut, pas plus que le rang hiérarchique, ne suffisent à assurer une protection. Les femmes ayant répondu à l'enquête, qui ont donc travaillé au moins quatre mois pendant les douze mois précédents, relèvent des catégories cadres et des professions intermédiaires, qui déclarent le plus de violences.

Il apparaît ainsi que le secteur tertiaire est un lieu lourd de violences pour les femmes, et que l'accès aux responsabilités les rend d'autant plus fréquentes. Les fréquences de victimation sont plus importantes pour les titulaires de contrats à durée déterminée comme pour les femmes fonctionnaires, qui déclarent davantage de violences dans chaque catégorie. Ces dernières se retrouvent comme prises au piège et captives des violences, au même titre que les salariés en contrats précaires, la mobilité étant difficile au sein des fonctions publiques.

Ces éléments statistiques, qui ne sauraient laisser indifférent le syndicalisme,

Le sexisme présent dans toute la société française, y compris dans ses manifestations violentes, se conjugue à l'entreprise sur un mode de management qui, au mieux, les ignore et, au pire, les alimente. Cette situation a été exacerbée durant les douze derniers mois, marqués par l'état d'urgence sanitaire et le confinement.

témoignent de ce que le sexisme présent dans toute la société française, y compris dans ses manifestations violentes, se conjugue à l'entreprise sur un mode de management qui, au mieux, l'ignore et, au pire, l'alimente. Cette situation a d'ailleurs été exacerbée durant les douze derniers mois, largement marqués par l'état d'urgence sanitaire et ses manifestations, parmi lesquelles le confinement.

Hors entreprise, la violence à l'égard des femmes se manifeste de façon plus répétitive, par un cumul de faits au cours de l'année, davantage de faits jugés graves, avec des auteurs à 90 % masculins. À l'exception de la drague importune (interpellations, sifflements...) ou des propositions sexuelles insistantes, les auteurs des violences subies par les hommes sont généralement des inconnus, sauf pour les violences physiques. Les propositions sexuelles insistantes, elles, sont le fait de personnes connues dans un cas sur trois (32,5 %).

Dans l'espace public, cela survient de façon banale, dans des contextes ordinaires, dans des lieux fréquentés habi-

...

... tuellement. Pour les femmes, c'est le plus souvent en pleine journée mais les violences physiques, le harcèlement et les violences sexuelles se produisent un peu plus souvent après la tombée de la nuit. Insultes et drague surviennent principalement dans la rue, dans des parkings ou des parties communes d'immeubles. Pour les autres faits déclarés graves dans les espaces publics, comme les attouchements, viols et tentatives de viols, ils sont majoritairement perpétrés dans les transports.

Les jeunes, et plus spécialement les jeunes femmes, se retrouvent surexposés, et ces dernières sont particulièrement visées par des faits à caractère sexuel : 14 % des femmes de 20-24 ans ont subi des faits de harcèlement ou de violences sexuelles (contre 5 % en moyenne). Concernant les femmes, la jeunesse est associée à une représentation de la disponibilité sexuelle. Ainsi, ce qui pourrait passer comme un acquis d'évidence, à savoir la libre présence des femmes dans l'espace public, reste bel et bien un enjeu, risquant à la clé.

La violence dans le couple réagit au contexte social

Au sein du couple, l'évaluation apparaît plus compliquée à évaluer, car la violence s'y mélange souvent avec du conflit, des situations de crise plus ou moins installées. L'enquête de l'Ined s'y est néanmoins essayée. Elle permet de constater que, comme dans l'entreprise où elle se combine aux maux endémiques de l'organisation du travail, la violence dans le couple réagit au contexte social. Il existe ainsi une forte corrélation avec l'absence d'emploi, souvent synonyme de plus fort isolement.

Enfin, le confinement s'avère pesant : le fait qu'un conjoint, voire les deux, soit quotidiennement au domicile, augmente la fréquence des violences, en particulier pour les femmes. Ce n'est donc pas tant la profession ni le positionnement dans la classification des emplois qui importent que l'exclusion – temporaire ou non – de l'emploi. Enfin, les situations varient selon la situation familiale : les mères d'un enfant ou de familles nombreuses sont surexposées. Un tiers des femmes qui se sont séparées dans l'année déclarent d'ailleurs avoir subi des violences ; près de 20 % dénoncent des atteintes fréquentes ou graves et des violences très graves, subies juste avant la séparation. Une fois la séparation actée, 16 % des femmes font état de violences qui restent, elles aussi multiformes, y compris sexuelles. ◀

Louis SALLAY

Santé des femmes et impact de la violence

FACE AUX VIOLENCES SEXUELLES, FAMILIALES OU DANS LE COUPLE, LES FEMMES SONT EN MOINS BONNE SANTÉ QUE LES HOMMES AYANT SUBI DES FAITS DU MÊME ORDRE.



FLORIAN SALESE/MAXPPP

Les faits de violence ont des conséquences fortes et durables sur les parcours de vie féminins. Les sentiments de peur ou d'angoisse et les perturbations de leur sexualité sont cités par plus d'une femme sur deux et moins d'un homme sur quatre. Si plus de huit personnes sur dix avouent avoir éprouvé de la colère, il faut noter que cette colère est durable pour les femmes tandis qu'elle n'est que ponctuelle pour les hommes.

Le fait que les femmes soient en moins bonne santé que les hommes ayant subi des faits de violence du même ordre n'a rien à voir avec une quelconque fragilité congénitale. Elle résulte simplement de la gravité plus importante des violences qu'elles subissent. Les violences sexuelles sont plus souvent des viols, les violences familiales plus souvent sévères. Si l'état de santé des femmes ayant rapporté au moins une violence est davantage détérioré que celui des hommes, ce n'est donc pas parce qu'elles développent davantage de pathologies face à des situations de violence mais parce qu'elles y sont davantage confrontées tout au long de leur vie, et que ces situations de violence sont plus graves. Le poids du genre dans les liens entre violences subies et dégradation de la santé semble donc être avant tout associé à la surexposition des femmes aux violences.

Pour les hommes, la dépression est plutôt associée à des violences physiques subies dans les espaces publics, les pensées suicidaires aux violences familiales, même modérées. Les hommes ont davantage recours aux psychotropes non médicamenteux comme réponse au stress engendré par certaines violences, bien que ce recours ne soit pas absent chez les femmes. L. S. ▶

1. À retrouver sur <https://virage.site.ined.fr>

PRESCRIPTIONS COULISSES POSTALES



Devant chez soi, on croise parfois le facteur, mais sait-on combien de boîtes aux lettres comme la nôtre il doit servir ? Pourquoi il semble si pressé ? Par quels calculs compliqués la Poste détermine la longueur de son circuit et le temps qui lui est imparti pour le réaliser ? Les tensions que génèrent les « réorganisations » et l'allongement répété des tournées ? L'auteur a travaillé comme facteur, interviewé des dizaines de postiers, des chefs, et surtout celui que l'on nomme « l'organisateur ».

Fouillant dans les archives, interrogeant la généalogie taylorienne des dispositifs de la Poste, il démonte les rouages de la machine qui prescrit le travail des facteurs. Les apparences de la science, l'écran de fumée de calculs savants se dissipent progressivement, dévoilant « le caché de la Poste » : les « normes et cadences » que l'entreprise impose à ses agents reposent sur du sable.

En montrant les coulisses du travail des facteurs, les stratégies de la Poste pour étouffer les aspirations démocratiques de ses subordonnés, les tactiques des postiers pour tenir le coup, ce livre (re)pose une question essentielle : qui décide de la manière dont s'organise la production ?

NICOLAS JOUNIN, *LE CACHÉ DE LA POSTE. ENQUÊTE SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL DES FACTEURS*, LA DÉCOUVERTE, 2021, 384 PAGES, 20 EUROS.

MODÉRATION DANS LES COULISSES NUMÉRIQUES



Employés par des sous-traitants aux quatre coins du monde, les modératrices et modérateurs de contenu sont les travailleurs de l'ombre chargés de purger les sites web, les réseaux sociaux et les applications mobiles des photos, vidéos ou commentaires abjects qui les inondent : propos haineux, cyberharcèlement, injures racistes ou sexistes, automutilations et tortures, viols et décapitations, pédophilie...

À travers des dizaines d'entretiens menés avec ces collecteurs de déchets numériques dans les zones rurales de l'Iowa, dans la Silicon Valley, au Canada et aux Philippines, cette enquête met

au jour l'économie souterraine d'une industrie des coulisses tranchée avec le progressisme revendiqué. À rebours de l'optimisme libertaire des pionniers du Web, le filtrage des torrents de violence, de pornographie et de fiel déversés sur nos écrans s'impose aujourd'hui comme une tâche à la fois indispensable et sisyphéenne. Ses enjeux en termes de réglementation de la liberté d'expression et de délimitation des frontières du dicible et du montrable à l'échelle planétaire restent néanmoins largement ignorés.

Alors que les controverses autour des *fake news*, des discours de haine et du harcèlement en ligne obligent peu à peu les plateformes à rompre l'illusion d'une modération « automatique », Sarah Roberts révèle les conditions de travail des substituts de l'« intelligence artificielle » et les risques psychologiques auxquels sont exposés celles et ceux dont le quotidien connecté consiste à visionner à la chaîne des contenus insoutenables pour que nous n'y soyons pas confrontés.

SARAH T. ROBERTS, *DERRIÈRE LES ÉCRANS. LES NETTOYEURS DU WEB À L'OMBRE DES RÉSEAUX SOCIAUX*, LA DÉCOUVERTE, 2020, 264 PAGES, 22 EUROS.

L'APRÈS-COVID 2020, PENSER LES SUITES...

Depuis le début de la crise mondiale de la Covid-19, les questionnements sur l'avenir des capitalismes se sont multipliés. D'où l'importance de comprendre les ressorts d'une crise dont l'issue n'est pas écrite à l'avance.

La dislocation des relations internationales, l'éclatement de la Zone euro, la déstabilisation de l'État social, la montée des populismes ne sont pas improbables. Mais n'est pas non plus exclue une grande bifurcation vers un nouveau modèle construit sur la complémentarité entre éducation, formation, santé et culture, qui répondrait à la demande de solidarité des citoyens et aux exigences de la transition écologique.

ROBERT BOYER, *LES CAPITALISMES À L'ÉPREUVE DE LA PANDÉMIE*, LA DÉCOUVERTE, 2020, 200 PAGES, 19 EUROS.

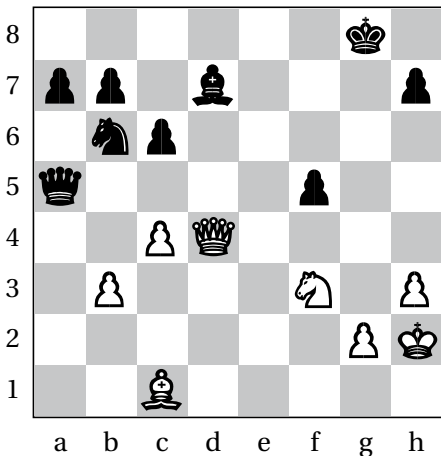
TERRITOIRE OCCUPER LE TERRAIN

Les quartiers populaires proches des centres-villes sont des espaces très convoités par des promoteurs ou des entrepreneurs comme par des aménageurs, qui planifient leur attractivité pour des catégories choisies de populations. Pour leurs habitants en revanche, la pression sur les conditions de vie en ville se fait toujours plus forte. Pourtant, la transformation de ces quartiers en espaces plus distingués, plus exclusifs et plus lucratifs n'est pas toute tracée. À rebours des représentations lénifiantes d'un « renouveau urbain » unanimement vertueux, ce livre vise à remettre à l'avant-plan les rapports de domination qui sont à la racine des logiques de gentrification des quartiers populaires et les violences structurelles que celles-ci impliquent. Mais il s'attache aussi à révéler ce qui, en situation concrète, va à l'encontre de ces logiques, les déjoue ou leur résiste, remettant ainsi en question l'idée selon laquelle la gentrification serait inéluctable.

MATHIEU VAN CRIEKENGEN, *CONTRE LA GENTRIFICATION. CONVOITISES ET RÉSISTANCES DANS LES QUARTIERS POPULAIRES*, LA DISPUTE, 2021, 208 PAGES, 18 EUROS.

Tactique

Étude de W. Lewis, 1827. Les blancs jouent et gagnent.



Deux Tchèques aux toilettes

«En 1968, je devais partir, c'était l'unique chose à faire. En arrivant aux États-Unis, je n'avais rien. Rien d'autre qu'un outil: je savais jouer aux échecs.» **Lubomir Kavalek**

Le 10 novembre 1982, à Lucerne, en Suisse, avant une ronde des olympiades, les officiels font une étonnante annonce: en hommage à Léonid Brejnev, l'hymne de l'Union soviétique sera joué et trois minutes de silence seront respectées. Le secrétaire général du Pcus est mort dans la nuit. Vlastimil Hort raconte: «Nous allions jouer sur une estrade, visible de tous. Mais j'ai pensé que je ne devais pas rendre hommage à ce tyran qui, en 1968, a écrasé le

printemps de Prague en envoyant des chars, des canons, des avions et une armée entière. Je suis allé me réfugier aux toilettes. Presque en même temps que moi, survint Lubomir qui jouait pour les États-Unis. Il avait eu la même idée!» Durant la période soviétique, 400 000 Tchécoslovaques ont fui leur pays, dont les plus brillants joueurs d'échecs. En 1972, Ludek Pachman se réfugia en Allemagne de l'Ouest (RFA) tout comme Hort quelques années plus tard. Lubomir Kavalek jouait un tournoi en Pologne pendant l'invasion; il demanda l'asile politique à la RFA, puis émigra aux États-Unis. Il remporta trois fois le titre national. En 1974, il figurait à la 10^e place du classement mondial. Il tint des chroniques d'échecs dans des journaux américains et écrivit de nombreux ouvrages. Le 18 janvier 2021, à 77 ans, il est mort d'un cancer à Reston, en Virginie.

Lubomir Kavalek-German Khodos

Championnat du monde des étudiants, Sinaia, Roumanie, 1965. Défense sicilienne.

1.e4 c5 2.Cf3 e6 3.d4 cxd4 4.Cxd4 a6 5.Cc3 Dc7 6.Fe3 Cf6 7.Fd3 b5 8.e5 Dxe5 9.Df3 9... d5 10.0-0-0 Fd6 11.g4 Fb7 12.Dh3 Fe7 13.f4 Dc7 14.g5 Ce4 (14...Cfd7 15.g6!+-) 15.Fxe4 dxe4 (VOIR DIAGRAMME) 16.g6! fxe6 (16...Fc5?? 17.Dxh7!! est étonnant et magnifique.) 17.Cxe6 Dc8 18.f5 (les lignes s'ouvrent!) 18...Rf7 19.fxe6+ hxe6 20.Thf1+ Ff6 21.Cg5+ Rg8 (21...Re7 22.Fc5+ Dxc5 23.De6+ Rf8 24.Df7#) 22.Td8+! (Khodos abandonne avant : 22... Fxd8 ((22...Dxd8 23.De6+ Rf8 24.Df7#)) 23.Dxh8+ Rxh8 24.Tf8# 1-0

A l'Interzonal de Manille, Kavalek s'impose sur l'ancien champion du monde

Lubomir Kavalek (2540)-Boris Spassky (2630)

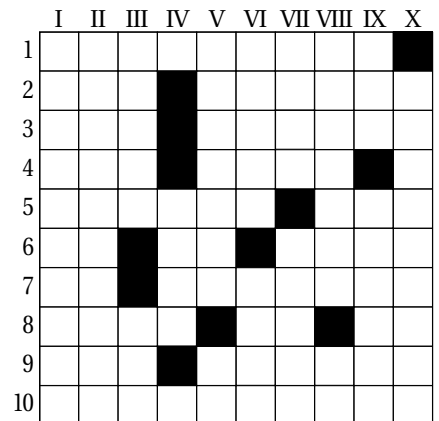
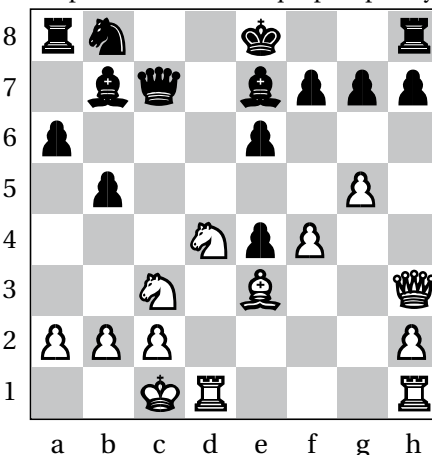
Interzonal, 11^e ronde, Manille, Philippines, 1976. Défense sicilienne.

1.d4 Cf6 2.c4 e6 3.Cf3 b6 4.g3 Fb7 5.Fg2 Fe7 6.0-0 0-0 7.d5!? exd5 8.Ch4 c6 9.cxd5 Cxd5 10.Cf5 1.e4 c5 2.Cf3 d6 3.d4 cxd4 4.Cxd4 Cf6 5.Cc3 e6 6.Fe2 Fe7 7.0-0 0-0 8.f4 Cc6 9.Fc3 (ce système était très à la mode à l'époque, Spassky réagit immédiatement au centre.) 9...e5 10.Cb3 a5 11.a4 Cb4 12.Rh1 Dc7 13.Tc1 Fe6 14.Cd2 exf4 15.Cb5 Dd8 16.Fxf4 d5 (libère le fou de cases noires.) 17.Cc7 Tc8 18.Cxe6 fxe6 19.c3 Cc6 20.Db3 Dd7 21.Tcd1 21... Rh8 22.Fg5 Tcd8 23.Fxf6 Txf6 24.Cf3 g5?! 25.Fb5! Dc7 26.exd5 exd5 27.Txd5 g4 28.Fxc6 gxf3? (28...bxc6 29.Txd8+ Dxd8 ((29...Fxd8 30.Cd2)) 30.Td1 Dc7 31.Cg1 Th6 32.h3 Fc5 était meilleur.) 29.Txd8+ Fxd8 30.Fxf3 Th6 31.Fh5! (probablement manqué par Spassky.) 31...Tf6 (31...Txb5? 32.Tf8+ Rg7 33.Dg8+ Rh6 34.De6+ Rg5 35.Tf5+ Rg4 36.De4+ Df4 37.Dxf4#) 32.Txf6 Fxf6 33.Ff3 b6 34.De6 Dd8 35.g3 1-0

Lubomir Kavalek (2535)-Kevin Duncan

Gold Coast Open, 3^e ronde, Australie, 1996. Défense Petrov.

1.e4 e5 2.Cf3 Cf6 3.Cc3 Cc6 4.Fb5 Cd4 5.Fa4 c6 6.0-0 d6 7.Cxd4 exd4 8.Ce2 Cxe4 9.Cxd4 Fe7? (9...Cc5 s'imposait.) 10.Cxc6! Dd7 11.Cxe7 Dxa4 12.Cxc8 Txc8 13.c3 Dc6 14.d3 Cc5 15.d4 (les noirs ont déjà un pion de moins et après : 15...Cd7 16.Te1+ Rd8 17.Ff4 la position est exécrable.) 1-0



HORIZONTALEMENT

1. Le missile domine ici. - 2. Élevage d'abeilles avec la culture. À jours. - 3. Devient pigeon grâce à son cou. Espèce de fumier suisse! - 4. Atomes de manganèse. Dans un nom de domaine. - 5. Colorant. Petite bécane. - 6. L'arme au cœur. En stéréo. Couvert. - 7. C'est-à-dire c'est-à-dire. Rayons. - 8. Patron de puces. Support de cadavres. Tôt. - 9. La télé des Petits-Russiens. Vise la postérité. - 10. Bouts d'os.

VERTICALEMENT

1. Barboterions. - II. Ce papillon est une vraie teigne. - III. Vieux gras de porc. Relatif sur le retour. - IV. Norme éditoriale. - V. Parfois sur facture. À la surface de l'œil. - VI. Chêne vert. Fais confiance (te). - VII. Pour les cercles ou les sourcils. Cachette à gâchette. - VIII. Lotus indien. C'est vrai au début. - IX. Trouvetou chez Disney. Honorer un Romain. - X. Incitent à pêter dans la soie.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Pyongyâng. - 2. Api. Aères. - 3. Lon (coulon). Rucion. - 4. Mng. Asso. - 5. Éosine. Mob. - 6. Rm. St. Abri. - 7. Ie. Biffons. - 8. Ouen. If. AM. - 9. Ntu. Euvre. Séquestres. Verticalement : 1. Palmerton. - II. Yponomeute. - III. Oings. Eug. - IV. Isbn. - V. Garant. Oe. - VI. Yeuse. Fies. - VII. Arce. Affit. - VIII. Nélombo. - IX. Géo. Omne. - X. Snobismes.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. Fh6! (menace Dg7 mat). 1...Rf7 (force) 2. Dg7+ R5. Dc7+! 3. Dd4 4. Dc3# 1-0
(l'unique case légale) 4. Ff4+! (le plus fort) 4... R6
gagne aussi, mais moins rapidement) 3...Rd6
R6 (sur : 2...Re8?? 3. Df8#) 3. Cd4+! (3. Dg8+)

*Une nouvelle année
commence,
c'est le moment
de...*

booster *son forfait*

**L'UGICT-CGT SORT
SON NOUVEAU
GUIDE PRATIQUE
« FORFAIT-JOURS »**

retrouvez les guides de l'Ugict-CGT sur » ugictcgt.fr/guides «



Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.